

suva

2024

Rapport de gestion

3	Faits et chiffres
4	Rapport d'activité
9	La Suva en bref
12	Protection de la santé et personnel
15	Finances et informatique
18	Prestations et réadaptation
21	Clients et partenaires
24	Développement durable
26	Gouvernance d'entreprise
36	Comptes annuels
85	Adresses et impressum

Faits et chiffres

138 406

entreprises assurées
2023: 136 610

2 237 000

personnes assurées
travaillant à plein temps
2023: 2 219 000

496 446

cas enregistrés d'accidents et
maladies professionnels et
d'accidents non professionnels
2023: 495 305

129

nouveaux accidents enregis-
trés et reconnus pour
1000 personnes assurées
dans l'AANP
2023: 127

75

nouveaux accidents enregis-
trés et reconnus pour
1000 personnes assurées
dans l'AAP
2023: 79

4,5^{mrd}
CHF

Prestations d'assurance
versées
2023: 4,4 milliards de francs

4754

collaborateurs et
collaboratrices Suva: 3507
(2023: 3488)
Cliniques Suva: 1247
(2023: 1182)

751^{mio.}
CHF

Reversement de produits
excédentaires du capital aux
assurés en 2024

POUR UNE PLACE ÉCONOMIQUE FORTE

En tant qu'élément du système suisse d'assurances sociales, nous atténuons les souffrances causées par les accidents et les maladies professionnelles. Nous préservons la qualité de vie des travailleurs et travailleuses en Suisse en réduisant le risque d'accident au travail et durant les loisirs ainsi qu'en soutenant une réinsertion rapide dans la vie active après un accident. En reversant les excédents réalisés aux assurés sous la forme de primes plus basses, nous déchargeons l'économie. Telle est notre contribution au renforcement de la place économique suisse.

Rapport d'activité 2024

Madame, Monsieur,

L'année 2024 a marqué un nouveau chapitre positif dans l'évolution des activités de la Suva. Avec une charge des primes historiquement basse et des projets porteurs d'avenir tels que smartCare, la Suva a consolidé sa position de leader dans l'assurance-accidents en Suisse. En se focalisant systématiquement sur le développement et l'innovation, la Suva a une nouvelle fois placé l'avantage client au centre de ses activités. Les résultats parlent d'eux-mêmes: nos efforts ont été distingués par le Digital Economy Award et par le Swiss Customer Relations Award, qui confirment notre rôle de pionnier en matière de numérisation et d'orientation client.

L'année a également apporté des changements notables à la direction de l'entreprise. Le Conseil de la Suva a accueilli onze nouveaux membres ainsi qu'un nouveau président, et la Direction a annoncé le départ de la cheffe du département protection de la santé et personnel.

Recul considérable des accidents professionnels

Environ 496 000 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés auprès de la Suva en 2024, soit une légère différence par rapport à 2023 (+0,2 %). Les accidents et maladies professionnels ont fortement baissé de 3,7 % à quelque 180 000 cas. Les accidents non professionnels ont augmenté de 2,2 % à près de 298 000 cas (voir tableau [Accidents et maladies professionnels](#)). Parmi les personnes inscrites au chômage ou participant à des mesures de l'AI, les accidents

ont reculé de 10,9 %. Dans l'assurance contre les accidents professionnels, le risque d'accident (nombre de nouveaux cas enregistrés et reconnus pour 1000 personnes assurées) a reculé pour s'établir à 75 en 2024 (79 en 2023). Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, il était de 129 en 2024 (127 en 2023).

Des économies grâce à la gestion des frais de traitement

Avec la gestion des frais de traitement, la Suva contribue grandement à prévenir l'augmentation injustifiée des coûts sans pour autant restreindre la qualité des prestations. Et ce, tant dans la prise en charge médicale que dans les traitements et la réadaptation après un accident. La Suva protège ainsi les personnes assurées contre des coûts médicaux ou hospitaliers anormalement élevés et injustifiés. En 2024, la Suva a vérifié 2,7 millions de factures de médecins et d'hôpitaux, dont plus de 75 % de façon automatique. À cause d'erreurs ou d'imprécisions, 338 000 factures ont été renvoyées, ce qui a permis d'économiser 124 millions de francs de frais de traitement. Ce montant revient aux assurés de la Suva sous la forme de primes plus basses.

Nouvelle réduction de primes

En 2024, les taux de prime nets moyens ont baissé dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels. En sa qualité d'entreprise à but non lucratif, la Suva restitue ses excédents de recettes aux assurés sous la forme de primes plus basses. Dans l'ensemble, les entreprises assurées et leur personnel ont bénéficié en 2024 de versements de produits excédentaires du capital pour un montant total d'environ 747 millions de francs.

Les primes moyennes atteignent ainsi une nouvelle fois leur plus bas niveau depuis l'introduction de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) en 1984. Cette évolution démontre une fois de plus la valeur du modèle d'affaires de la Suva: en tant qu'entreprise à but non lucratif et élément du système suisse d'assurances sociales, la Suva place sa clientèle au cœur de ses activités et apporte ainsi une contribution importante au renforcement de la place économique suisse.

Année de placement fructueuse

L'année boursière 2024 a été caractérisée par une stabilité conjoncturelle, un recul de l'inflation et un abaissement des taux d'intérêt par les banques centrales. Dans ce contexte, la Suva a réalisé un bon résultat des placements de 5,5 % (4,8 % en 2023), soit un résultat supérieur à la moyenne de 3,5 % relevée sur les dix dernières années.

Notre résultat d'exercice

En 2024, la Suva a réalisé un résultat d'exercice de 315 millions de francs, qui tient essentiellement au bon résultat technique. Alors que l'année d'accident 2024 a contribué à

«La Suva est synonyme de sécurité, de solidité, d'innovation et de progrès. Notre but est de développer la Suva dans l'intérêt de ses assurés et de la positionner à long terme en tant que partenaire solide pour la Suisse.»

— Andreas Rickenbacher, président du Conseil de la Suva

une légère perte liée aux primes nettes basses notamment dans l'assurance contre les accidents professionnels, l'évolution favorable du coût des sinistres datant d'années d'accident antérieures a généré un bénéfice de liquidation substantiel sur les provisions. Un léger excédent dans le compte des frais d'exploitation y a contribué dans une moindre mesure. Le bon résultat des placements a surtout permis à la Suva de constituer des provisions en vue d'un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique. En cas de non-utilisation, ces provisions pourront être restituées aux assurés au cours des années à venir.

Situation financière solide

Après la constitution des provisions nécessaires, le quotient de solvabilité se situait, à la date de clôture du bilan, de nouveau à la limite supérieure de 190 % fixée par le Conseil de la Suva. La Suva est ainsi toujours dotée d'une excellente assise financière et reste en mesure de satisfaire pleinement l'ensemble de ses engagements.

Satisfaction élevée de la clientèle et bonne image

L'enquête annuelle de satisfaction nous permet de prendre le pouls auprès de notre clientèle. Les résultats nous donnent de précieuses indications pour améliorer nos services en continu. L'enquête 2024 montre que les entreprises apprécient nos services et qu'elles se sentent bien encadrées. La satisfaction la plus élevée concernait le traitement des cas (83 points sur 100). Notre clientèle est aussi particulièrement satisfaite de nos services électroniques (82 points). La satis-

faction générale est restée stable à 81 points. Nos résultats en matière d'image se sont également stabilisés à 78 points et ont ainsi enrayé la légère tendance à la baisse des années précédentes.

Gestion des réclamations: chaque réaction compte

Indicateur de la satisfaction de notre clientèle, les réclamations apportent aussi de précieux enseignements sur les thèmes prioritaires et les potentiels d'amélioration. Chaque retour, positif ou négatif, contribue au développement de notre entreprise. En 2024, 7134 réclamations ont été enregistrées et documentées, soit 378 de moins qu'en 2023.

120 000 assurés ont bénéficié de cours de prévention

Une culture de prévention vécue en entreprise réduit le risque pour les collaborateurs et les collaboratrices de subir un accident ou de développer une maladie professionnelle. La Suva aide les entreprises à mettre en place une culture de prévention et leur fournit des conseils dans le cadre de sa stratégie faïtière «Programme de prévention 2020+». En 2024, environ 9000 entreprises ont organisé des cours de prévention destinés aux cadres et aux employés, ce qui a profité à plus de 120 000 travailleurs et travailleuses.

Mise en œuvre réussie de smartCare

Avec le processus de gestion numérisée des cas smartCare, la Suva a franchi une étape majeure dans l'optimisation de ses procédures. Durant l'exercice sous revue, près de 240 000 cas bagatelless ont été vérifiés puis traités automatiquement. Sur les quelque 260 000 cas avec incapacité de travail, le système en a automatiquement reconnu environ 54 % comme accidents au titre de la LAA, soit un chiffre bien supérieur aux 14 % visés d'ici la fin 2025. L'automatisation a également eu d'importantes répercussions sur le paiement des indemnités journalières, avec une automatisation totale dans près de 78 % des cas et partielle dans environ 14 %.

Bien que 50 000 cas supplémentaires aient été annoncés du fait de la hausse du nombre de personnes assurées ces deux dernières années, la Suva a pu traiter les cas avec un personnel réduit. En parallèle, la durée jusqu'au paiement de la première indemnité journalière a diminué à 34,7 jours (42,7 jours en 2023) pour les cas de sinistre entièrement automatisés. Cette évolution nous permet de libérer des ressources et de les affecter au suivi des victimes d'accidents ou au traitement des cas complexes.

Mise à disposition de personnel: nouvelle tarification

En 2024, la Suva a déployé des efforts dans la mise en œuvre technique du nouveau système de tarification pour la mise à disposition de personnel, adopté en novembre 2023 par le Conseil de la Suva. Ce système, élaboré en partenariat avec les entreprises de la branche et l'association professionnelle

«Avec des projets tels que smartCare et notre orientation systématique sur les besoins des clients, nous garantissons la stabilité de la Suva pour l'avenir.»

— Felix Weber, président de Direction

swissstaffing, tient davantage compte des spécificités de la mise à disposition de personnel. Les groupes professionnels seront désormais répartis en huit parties d'entreprise au lieu de deux, ce qui permettra une tarification plus conforme au risque.

Distinctions prestigieuses pour la Suva

En novembre 2024, la Suva a reçu simultanément deux prix renommés. Pour son initiative smartCare, la Suva a remporté le Digital Economy Award dans la catégorie «Government & NPO Digital Excellence». Le jury a salué la stratégie de transformation globale qui intègre l'entreprise et son personnel tout en plaçant les besoins de la clientèle au centre des priorités. L'automatisation du traitement des cas et l'optimisation des processus ont défini de nouvelles normes dans la branche.

La Suva a également remporté le Swiss Customer Relations Award dans la catégorie «Customer Culture». Premier point de contact pour toutes les demandes de la clientèle depuis mars 2023, le Customer Service Center (CSC) centralisé a relevé le taux de résolution des problèmes à 80 %. Dans le même temps, nos clients et clientes ont évalué la qualité du service du CSC avec une excellente note de 88 points.

Test de crise informatique réussi pour la Suva

En été 2024, une mise à jour erronée du logiciel de sécurité Falcon de CrowdStrike a paralysé de nombreux systèmes Windows dans le monde entier, y compris ceux de la Suva. Des centaines de serveurs ont été touchés, des applications centrales et des services en ligne ont subi des interruptions temporaires, mais la Suva est parvenue à remplir ses obligations à tout moment. Malgré une forte pression, la division informatique a rétabli la totalité des systèmes en 24 heures.

Afin de mieux se prémunir contre des risques tels que les cyberattaques ou les pannes dans les centres de calcul, la Suva a procédé à un exercice informatique en novembre. Nous avons simulé une panne centrale dans l'éventualité d'une inondation. L'objectif consistait à dévier sans encombre toutes les applications productives vers le deuxième centre de calcul. L'exercice s'est déroulé avec succès.

Accident tragique à Prilly

La Suva a investi dans la construction d'un immeuble à Prilly. Le 12 juillet 2024, un terrible accident s'est produit sur le chantier à la suite de l'effondrement d'un échafaudage. Trois personnes y ont perdu la vie, d'autres ont été gravement blessées. La Suva regrette profondément ce tragique événement. Le Ministère public mène une enquête sur les causes de l'accident. Le rapport n'est pas encore disponible.

Nouvel environnement de travail

Le concept d'activity-based working consiste à remplacer les places de travail fixes par des espaces dédiés au travail individuel, aux entretiens ou aux échanges spontanés. Cette structure favorise la collaboration et la flexibilité, et répond aux besoins des différentes unités organisationnelles. Elle crée un environnement de travail inspirant pour le personnel et apporte une touche de modernité aux agences pour la clientèle et les partenaires.

La Suva, un employeur moderne

En tant qu'employeur attractif, inspirant et équitable, nous nous préparons au monde du travail de demain. En 2024, la Suva a remanié son système salarial et modernisé les conditions d'engagement ainsi que le Règlement du personnel. Des modifications majeures entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et mettront l'accent sur la responsabilité écologique, l'égalité de traitement et l'équilibre entre travail et vie privée. Avec notre nouvelle culture de conduite, nous renforçons les échanges et le développement professionnel du personnel. À la place des méthodes d'évaluation classiques, nous misons sur la régularité du dialogue entre les collaborateurs et collaboratrices et les cadres. Nous soutenons ainsi le développement individuel et l'employabilité de notre personnel.

Développement durable

Le développement durable est solidement ancré dans le modèle d'affaires de la Suva. Nous contribuons à la prévention des accidents et à la réinsertion professionnelle. De plus, nous soutenons de manière ciblée une économie respectueuse du climat.

En 2024, nous avons continué à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et réalisé des progrès majeurs vers notre objectif zéro émission nette dans les placements immobiliers

directs d'ici 2040. Un projet phare concernait l'agence Suva Zürich. Avec le raccordement au réseau de chauffage à distance utilisant l'énergie renouvelable provenant de l'eau du lac et les premières installations photovoltaïques mises en place sur des façades du centre-ville de Zurich, la Suva a engagé des mesures novatrices pour réduire les émissions. Ces investissements soulignent notre engagement pour une durabilité écologique, sociale et économique. L'agence Suva Zürich a en outre inauguré la nouvelle gestion stratégique des espaces fondée sur le concept d'activity-based working.

Cliniques de la Suva: jubilés et cap sur l'avenir

La Rehaklinik Bellikon (RKB) a fêté son cinquantenaire et la Clinique romande de réadaptation (CRR) ses 25 ans en 2024. Les festivités ont offert aux visiteurs et visiteuses un aperçu intéressant des perspectives de la réadaptation et fait valoir la contribution active des cliniques de la Suva au développement de la réadaptation après un accident ou une maladie.

En 2024, les cliniques de la Suva ont conçu une stratégie d'entreprise orientée vers l'avenir définissant les jalons pour les prochaines années. Cette stratégie tient compte des enjeux dynamiques externes tels que l'augmentation des frais de santé, la mutation démographique et la pénurie de spécialistes dans le but de maintenir et de renforcer les standards de qualité élevés des prestations médicales. Les cliniques de la Suva garantissent ainsi une base durable pour l'avenir et la qualité des soins dispensés aux patients et aux patientes.

Onze nouveaux membres au Conseil de la Suva

Début 2024, onze nouveaux membres – huit femmes et trois hommes – ont rejoint le Conseil de la Suva. La part des femmes dans l'organe de direction est passée à 17 membres sur 40, soit 42,5 %. Six membres représentent la Suisse italophone, dix la Suisse romande et 24 la Suisse alémanique. La Suva satisfait ainsi pleinement aux exigences du Conseil fédéral en matière de représentation des communautés linguistiques et des sexes. Roland Müller, directeur de l'Union patronale suisse, a été élu nouveau vice-président du Conseil de la Suva au 1^{er} janvier 2024. Il assure la représentation des employeurs et succède à Kurt Gfeller, qui a assumé cette fonction avec un engagement sans faille durant neuf ans.

Andreas Rickenbacher succède à Gabriele Gendotti

Gabriele Gendotti a quitté le poste de président du Conseil de la Suva en juin 2024 pour cause de départ à la retraite. Depuis son entrée en fonction en 2018, il a posé des jalons décisifs: parmi les acquis importants figure la situation financière solide de la Suva, qui n'a cessé de s'améliorer grâce à une forte performance des placements. La bonne solvabilité permet de garantir à long terme aux assurés toutes les prestations telles que les indemnités journalières et les rentes. Depuis 2020, les primes ont baissé à un niveau historique-

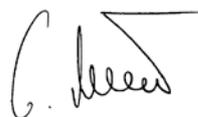
ment bas, ce qui a permis de réduire les charges salariales de 30 % et de renforcer durablement la place économique suisse. Le Conseil de la Suva et la Direction remercient Gabriele Gendotti pour son excellent travail et lui adressent leurs meilleurs vœux pour l'avenir. En juin 2024, le Conseil de la Suva a nommé Andreas Rickenbacher pour succéder à Gabriele Gendotti. Ancien conseiller d'État bernois, Andreas Rickenbacher travaille comme conseiller d'entreprise et conseiller d'administration non exécutif depuis 2016.

Edith Müller Loretz change de cap professionnel

Edith Müller Loretz a annoncé son départ en septembre 2024. Entrée au service de la Suva le 1^{er} juin 1998 comme cheffe du projet sports de neige, elle a pris la tête du département protection de la santé et personnel le 1^{er} avril 2019, devenant la première femme nommée à la Direction de la Suva. Après 27 ans passés à la Suva, elle souhaite déployer ses capacités dans un nouvel environnement. Elle quittera donc l'entreprise fin septembre 2025. La Suva remercie Edith Müller Loretz pour l'excellence des prestations qu'elle a fournies: elle a permis à la Suva de faire un grand pas en avant dans l'accomplissement de sa mission de prévention et a marqué de son empreinte la culture d'entreprise.

Innovations et progrès pour un succès durable

L'engagement en faveur de la fiabilité, du progrès et de l'orientation client est important pour nous, en tant que président du Conseil de la Suva et président de Direction. À l'avenir aussi, la Suva misera sur le développement continu: tous les collaborateurs et collaboratrices contribuent à favoriser l'efficacité et l'efficience en apportant des améliorations dans leurs activités quotidiennes. Nous voulons en outre continuer à avoir du succès à long terme à l'aide de projets stratégiques ciblés sur les évolutions majeures du marché et les besoins de la clientèle. Ensemble, nous misons sur l'engagement et la capacité d'innovation afin de façonner la Suva de manière idéale pour sa clientèle, ses partenaires et son personnel. Pour la place économique suisse.



Andreas Rickenbacher
Président
du Conseil de la Suva



Felix Weber
Président
de Direction

RENDRE LE TRAVAIL ET LES LOISIRS SÛRS

La Suva assure, dans quelque 138 000 entreprises, plus de 2,2 millions de travailleurs et travailleuses, lesquels bénéficient du modèle Suva: nous regroupons la prévention, l'assurance et la réadaptation sous un même toit. Nous sommes financièrement autonomes et ne percevons aucune subvention de l'État. Nous reversons les excédents aux assurés sous la forme de primes plus basses. Notre entreprise est gérée par les partenaires sociaux: les représentants et représentantes des travailleurs, des employeurs et de la Confédération siègent au Conseil de la Suva et forgent ensemble des solutions pragmatiques.

La Suva en bref

Notre activité

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs et les travailleuses contre les conséquences des maladies professionnelles ainsi que des accidents du travail et durant les loisirs. La Suva allie prévention, assurance et réadaptation. Elle exploite deux cliniques de réadaptation et gère également l'assurance militaire, l'assurance-accidents des chômeurs (AAC) et l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI).

Nous assurons la moitié de la Suisse

Quelque 138 000 entreprises totalisant plus de 2,2 millions de travailleurs et travailleuses à plein temps assurés bénéficient des services de notre personnel dans le domaine de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des personnes salariées en Suisse sont assurées auprès de la Suva contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

Notre soutien à l'industrie et l'artisanat suisses

Nous soutenons l'industrie et l'artisanat suisses grâce à des primes conformes au risque et à une politique de placement responsable.

Les primes annuelles des entreprises assurées sont restituées aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. Les personnes assurées ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans limitation temporelle ou financière. La Suva verse également des prestations en espèces, par exemple sous la forme d'indemnités journalières ou de rentes d'invalidité et de survivants.

Elle prend en charge les traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs et collaboratrices s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Nous exploitons également deux cliniques de réadaptation à Bellikon et à Sion, dans lesquelles nous accompagnons sur le chemin de la guérison des personnes ayant subi un accident grave.

Notre aide n'intervient pas seulement après un accident ou une maladie professionnelle: en notre qualité d'organe d'exécution de la Confédération, nous fournissons aux entreprises un conseil en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, et en contrôlons la mise en œuvre. Nos programmes de prévention dans le domaine de la sécurité au travail et durant les loisirs visent à prévenir les accidents et les maladies professionnelles, mais aussi à promouvoir la culture de prévention dans les entreprises, à sensibiliser aux différents dangers et à encourager la responsabilisation individuelle. Depuis plus de 100 ans, nous contribuons à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses.

Ce qui nous distingue

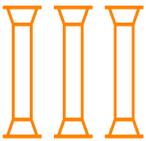
Gérée par les partenaires sociaux, la Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État. Elle reverse les excédents de recettes aux assurés sous la forme de primes plus basses.

Ancrage en Suisse

- Siège
- Site agence
- Clinique de réadaptation



Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

LA PRÉVENTION GLOBALE: UNE MISSION ET UNE OBLIGATION

Renforcer la santé, promouvoir la sécurité, aider les personnes à progresser: le département protection de la santé et personnel s'engage en faveur de la sécurité au travail et durant les loisirs ainsi que pour le monde du travail de demain. Nous établissons les bases, contrôlons et conseillons les entreprises en matière de sécurité au travail, formons les spécialistes et effectuons des examens préventifs. Pour une industrie et un artisanat suisses en bonne santé.

Faits et chiffres sur le département protection de la santé et personnel

496 446

Accidents et maladies professionnelles

Ce chiffre inclut 2336 cas de maladie professionnelle; leur part est relativement faible, mais les conséquences pour les personnes concernées sont souvent importantes.

23 600

Visites d'entreprises

Nos experts et expertes chargés de l'exécution ont effectué en 2024 quelque 23 600 visites d'entreprises, lors desquelles ils ont effectué des contrôles et offert un soutien.

43 000

Examens médicaux

En 2024, il a été procédé à 43 000 examens de médecine du travail dans le cadre de notre mandat de détection précoce et de prévention des maladies professionnelles.

5000

Formations dans les entreprises

Les formations et nos modules de prévention rendent la prévention tangible dans les entreprises. En 2024, la Suva a réalisé 5000 formations à la prévention au sein des entreprises.

2800

Personnes formées

La Suva propose un large éventail de formations en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Durant l'exercice sous revue, 2800 personnes ont participé aux formations de la Suva.

298 337

Accidents non professionnels

La Suva soutient aussi les entreprises avec des offres de prévention des accidents non professionnels axées en priorité sur le vélo, les sports de neige, le football et les accidents à domicile.

82

Taux de recommandation (Net Promoter Score)

Le taux de recommandation recensé dans l'enquête auprès du personnel de la Suva, soit 82 points sur 100, reflète la grande satisfaction et le fort attachement à l'égard de la Suva en tant qu'employeur.



— Edith Müller Loretz
Cheffe du département
protection de la santé et
personnel

Rétrospective

- En 2024, nous avons franchi une première étape dans la transmission à nos assurés d'une culture de prévention globale, dont le coup d'envoi a été donné avec la campagne nationale et le film de prévention «Les accidents gâchent aussi les loisirs». En parallèle, notre personnel a suivi une formation orientée sur la pratique pour fournir aux entreprises assurées un conseil global.
- Nos spécialistes restent présents dans les entreprises. Mais le travail de prévention se faisant aussi sous forme numérique, nous avons ajouté d'autres fonctions à nos services sur mySuva. Il est à présent possible de signaler en ligne les situations dangereuses, et les ouvriers et ouvrières forestiers peuvent désormais tester leurs connaissances avec un quiz en ligne. Nous avons mené une activité de sensibilisation aux produits chimiques, à l'amiante, aux sports de neige, au vélo électrique et à d'autres thèmes spécifiques aux branches (voir le [rapport annuel de la CFST](#)).
- Nos collaborateurs et collaboratrices apprécient beaucoup ce travail valorisant; ils s'identifient à leurs tâches et n'hésitent pas à recommander la Suva en tant qu'employeur attractif et inspirant, comme le montre le taux de recommandation de 82 points.

Perspectives

- La transformation numérique et les évolutions qu'elle implique constituent des défis pour nous tous. En notre qualité d'employeur responsable, nous promouvons une utilisation attentive et rationnelle de la numérisation et de ses technologies afin de préserver la santé et l'efficacité du personnel. La nouvelle compréhension de la culture de conduite nous est utile à cet égard.
- Nos clients et clientes doivent eux aussi préserver la santé et l'efficacité de leur personnel. Nous aidons les entreprises à développer leur culture de prévention et à l'intégrer dans le travail quotidien. Dans les années à venir, cette activité jouera un rôle central dans le conseil en prévention.
- L'utilisation de l'intelligence artificielle aura une influence sur la transmission des informations et sur la prévention. Nous intégrerons progressivement cette technologie à nos services numériques, ce qui rendra notre travail de prévention plus efficace.

NOS ASSURÉS BÉNÉFICIAIRE DES EXCÉDENTS DE RECETTES

En tant qu'assurance sociale financièrement autonome et sans but lucratif, nous mettons les assurés au premier plan. En plus de calculer les primes de sorte à couvrir tous les coûts d'une année d'accident, nous constituons les provisions exigées par la loi pour tous les engagements futurs découlant de l'ensemble des accidents et maladies professionnelles déjà survenus. Nous garantissons ainsi que les générations futures n'auront pas à assumer les sinistres du passé. En outre, les assurés bénéficient d'éventuels excédents de recettes, que nous leur reversons sous la forme de primes plus basses.

Faits et chiffres sur le département finances et informatique

-7,1%

AAP: variation du taux de prime net moyen

En 2024, le taux de prime net était en moyenne de 0,79 % de la masse salariale assurée, soit nettement inférieur à celui de l'année précédente. Depuis la valeur maximale relevée en 2006, les taux de prime nets ont été réduits de 38 %.

-0,9%

AANP: variation du taux de prime net moyen

En 2024, le taux de prime net était en moyenne de 1,31 % de la masse salariale assurée, soit légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Depuis la valeur maximale relevée en 2007, les taux de prime nets ont été réduits de 20 %.

747 mio.
CHF

Reversement de produits excédentaires du capital

Le reversement est de 281 millions de francs dans l'assurance contre les accidents professionnels, de 463 millions dans l'assurance contre les accidents non professionnels et de 3 millions dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise.

52 mio.
CHF

Reversement de fonds de compensation excédentaires

De plus, 45 millions de francs de fonds de compensation excédentaires provenant de la branche d'assurance ont été reversés dans l'assurance contre les accidents professionnels et 7 millions de francs dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

315 mio.
CHF

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice s'explique principalement par un bon résultat technique et un léger excédent dans le compte des frais d'exploitation. Le compte des produits financiers était équilibré dans l'ensemble.

5,5%

Performance des placements

La Suva a réalisé un bon résultat des placements de 5,5 % (4,8 % en 2023). Elle est très solidement financée et peut satisfaire l'ensemble de ses engagements. Les valeurs immobilisées se chiffrent à 57,9 milliards de francs au 31 décembre 2024. [En savoir plus](#)

190%

Quotient de solvabilité

Pour éviter que trop de fonds propres ne soient immobilisés, le Conseil de la Suva a fixé un plafond de 190 % pour le quotient de solvabilité. Du fait du bon résultat, le quotient de solvabilité reste inchangé à 190 % fin 2024. [En savoir plus](#)



— Hubert Niggli
Chef du département
finances et informatique

Rétrospective

- Le modèle Suva prévoit le reversement des excédents éventuels aux assurés sous la forme de primes plus basses, raison pour laquelle la Suva, en plus d'abaisser les taux de prime nets, a reversé 52 millions de francs de fonds de compensation excédentaires en 2024. Depuis 2013, elle a ainsi restitué un montant total de 528 millions de francs. [En savoir plus](#)
- Du fait de l'abaissement des taux de prime nets, du reversement de fonds de compensation et de la poursuite du reversement de produits excédentaires du capital à hauteur de 20 % des primes nettes, la charge globale des primes était à nouveau à son plus bas niveau depuis l'introduction de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) en 1984. [En savoir plus](#)
- Les placements de capitaux affichent un rendement réjouissant de 5,5 %. Les marchés des actions ont tiré parti d'une baisse des pressions inflationnistes, d'une réduction des taux d'intérêt des banques centrales et d'un intérêt croissant pour l'intelligence artificielle. En Suisse, les taux à long terme ont baissé, ce qui a profité aux placements obligataires et immobiliers.
- Tous les comptes partiels ont contribué au résultat de l'exercice d'un montant de 315 millions de francs. Le bon résultat des placements a permis de constituer des provisions pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique. Le quotient de solvabilité se situe à la limite supérieure de 190 % fin 2024. La Suva est très solidement financée.
- Vu le haut degré de numérisation de nos processus, la sécurité informatique et notre capacité de faire face aux crises sont essentielles. En 2024, nous avons obtenu la certification ISO 27001 du système de gestion de la sécurité informatique. Nos compétences informatiques en cas de crise ont été approfondies lors d'un exercice de grande envergure simulant une inondation catastrophique dans la ville de Lucerne, et elles ont fait leurs preuves lors de l'incident CrowdStrike.

Perspectives

- La performance élevée des placements et le bon résultat d'exploitation permettent de confirmer la solidité financière. En 2025 aussi, les assurés de la Suva bénéficieront de primes basses et de nouveaux reversements d'excédents. Le contexte est favorable pour poursuivre cette politique des primes dans les années à venir.
- La nouvelle tarification dans la mise à disposition de personnel, élaborée par la Suva et la branche, sera progressivement introduite dès 2025. En plus de tenir compte des conditions spécifiques à la branche, le nouveau système crée un environnement concurrentiel équitable et il améliore la transparence. [En savoir plus](#)
- En 2025, nous moderniserons trois domaines de l'infrastructure informatique: en plus de renouveler la plateforme des données pour consolider notre position de leader dans le pilotage automatique des processus clés, nous actualiserons la plateforme SAP afin de moderniser les secteurs spécialisés comme la prévention et les ressources humaines. Enfin, nous passerons à Windows 11 et changerons l'infrastructure des postes de travail.
- En 2025, nous renforcerons les activités de sécurité informatique, notamment les audits, les simulations d'attaque, la sensibilisation du personnel, la gestion des vulnérabilités ainsi que la lutte contre les attaques et leur détection précoce.

NUMÉRISATION ORIENTÉE VERS LA CLIENTÈLE DANS LA GESTION DES CAS

En 2024, la Suva a traité près de 500 000 déclarations de sinistre de personnes accidentées. Parmi celles-ci, environ 240 000 concernaient des cas bagatelles soumis à une vérification et un traitement automatiques. Sur les quelque 260 000 cas avec incapacité de travail, le système en a reconnu environ 54 % en tant qu'accidents au sens de la LAA. L'objectif visé de 14 % de reconnaissance automatique a donc été largement dépassé. Nous utilisons les ressources disponibles pour le suivi des cas graves.

Faits et chiffres sur le département prestations et réadaptation

90%

Taux de réinsertion

En 2024, environ 90 % des personnes accidentées ont repris le travail. Au total, 3000 victimes d'accident ont pu compter sur le soutien du Case Management du fait de graves blessures, d'une probable absence de longue durée et de perspectives professionnelles incertaines.

1,7 mrd CHF

Coûts des indemnités journalières

En 2024, les coûts des indemnités journalières sont passés à 1,700 milliard de francs (+4 %), également à cause de la hausse du nombre de cas avec indemnités journalières (+0,1 %). La durée de perception des indemnités journalières a augmenté à 43 jours.

1,261 mrd CHF

Frais de traitement

En 2024, le montant total des frais de traitement versés s'est élevé à 1,261 milliard de francs (+1 %). Les frais de traitement moyens par cas ont augmenté à 2061 francs (+0,6 %). En revanche, le nombre de cas avec frais de traitement a diminué (-3,7 %).

124 mio. CHF

Économies grâce au contrôle des factures

En 2024, 124 millions de francs (+17 millions) ont pu être économisés grâce au contrôle systématique des factures. Quelque 273 000 (10 %) des 2,7 millions de factures de médecins et d'hôpitaux présentaient des erreurs ou des imprécisions.

31,2 mio. CHF

Économies grâce à la lutte contre la fraude

La Suva a économisé 31,2 millions de francs (-1,4 million de francs) en s'engageant dans la lutte contre la fraude à l'assurance. Le nombre de cas clôturés pour lesquels un soupçon de fraude a été confirmé s'établit à 934 (-0,5 %), sur 2562 cas examinés.

126 665

Durée de séjour dans les cliniques de réadaptation

En 2024, les cliniques à Sion et Bellikon ont enregistré une durée de séjour des patients et patientes de 126 665 jours. Le taux d'occupation des lits s'est établi à 95,4 % pour 383 lits exploités, ce qui porte le chiffre d'affaires à 171,6 millions de francs (+3,9 %).

169,5 mio. CHF

Prestations d'assurance de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva sur mandat de la Confédération. En 2024, elle a réalisé un bon résultat et versé 169,5 millions de francs au titre des prestations d'assurance (-3,4 millions).



— Daniel Roscher
Chef du département
prestations et
réadaptation

Rétrospective

- La gestion des cas de la Suva a récemment remporté, avec smartCare, le Digital Economy Award pour la transformation numérique. Le jury a notamment apprécié l'accent mis sur l'avantage client et il a souligné la pertinence de l'automatisation des processus ainsi que l'utilisation ciblée des ressources, qui permettent un suivi plus rapide et personnalisé des cas de réinsertion complexes.
- Début novembre 2024, le nouveau tarif médical ambulatoire a pu être soumis au Conseil fédéral. La division des tarifs médicaux a été très impliquée dans ces travaux. L'objectif est l'introduction de ce tarif au 1^{er} janvier 2026 non seulement dans la loi sur l'assurance-maladie, mais aussi dans celle sur l'assurance-accidents. En outre, d'importants travaux ont pu être clôturés pour les conventions tarifaires 2025–2026 dans le domaine des soins somatiques aigus hospitaliers.
- Dans le cadre du projet MVedrà, l'assurance militaire a examiné scrupuleusement l'implémentation d'un portail clients et de ses contenus. Au terme du processus d'évaluation de trois portails externes, le choix s'est porté sur la solution interne mySuva. Avec cette variante, l'assurance militaire est convaincue d'avoir trouvé la solution optimale pour ses clients et clientes.
- Les cliniques de réadaptation de la Suva ont été confrontées à des conditions financières exigeantes, à l'instar de nombreuses autres cliniques. Elles ont en outre toutes deux fortement été occupées par le développement de la culture et le renouvellement de l'infrastructure informatique durant l'exercice sous revue.

Perspectives

- L'initiative smartCare n'est pas achevée. Avec l'Association Swissdec, nous soutenons et encourageons activement le développement des normes suisses en matière de déclaration électronique des salaires (ELM) et de traitement numérique des cas (KLE). L'objectif est de réduire la charge de travail pour toutes les parties concernées.
- Concernant mySuva pour les personnes accidentées, nous nous concentrons sur le développement des offres en libre-service, afin de mettre proactivement à la disposition de nos clients et clientes les informations nécessaires pour leur cas de sinistre. Grâce à un nouvel aperçu des cas sur mySuva pour les entreprises, notre clientèle est informée du statut du cas en temps réel.
- La prochaine étape du projet MVedrà prévoit la réalisation de la première phase de l'implémentation du portail clients. Durant ce processus, l'assurance militaire envisage déjà l'introduction de certaines améliorations numériques pour les personnes assurées.
- Les milieux politiques posent un regard critique sur les expertises médicales de la Suva. La Suva veut satisfaire aux exigences des expertises externes. C'est pourquoi elle entend maintenir le haut niveau d'indépendance et de qualité de sa médecine d'assurance.

CULTURE CLIENTS: NOTRE EMPREINTE D'EXCELLENCE

La satisfaction de nos clients et clientes est au centre de notre action: dans notre travail de prévention, dans nos prestations d'assurance, après un accident ou dans la réadaptation. Nous faisons en sorte que les entreprises assurées, leur personnel et nos partenaires puissent communiquer avec nous de manière aussi simple que possible. Pour nous améliorer en permanence, nous sommes à leur écoute par le biais de sondages ciblés ou lors du traitement des réclamations.

Faits et chiffres sur le département clients et partenaires

81

Satisfaction générale

Les entreprises assurées sont très satisfaites des prestations de la Suva. Lors de l'enquête réalisée en 2024, elles ont attribué 81 points sur 100 à la Suva concernant leur satisfaction générale, tout comme en 2023. [En savoir plus](#)

153 982

Conseils par téléphone

En 2024, le service clientèle a traité 153 982 appels (173 148 en 2023). La satisfaction s'élevait à 87 points sur 100 (90 en 2023). Le temps d'attente a presque été réduit de moitié, passant de 49 secondes en 2023 à 28 en 2024.

13 600

Révisions d'entreprises

Durant l'exercice, la Suva a réalisé 13 600 révisions et garanti ainsi la saisie correcte des salaires soumis aux primes par les entreprises assurées. La satisfaction générale par rapport à ces révisions a atteint un résultat réjouissant de 96 points sur 100.

1176

Idées soumises dans le portail d'idées

Les collaborateurs et collaboratrices de la Suva font preuve d'engagement: en 2024, 496 personnes ont soumis 1176 idées (1434 en 2023) afin de développer les services de la Suva. Près d'un tiers de ces idées découlent des feed-back de la clientèle.

81 317

Questions au chatbot

Depuis février 2024, le chatbot répond sur notre site suva.ch à des questions couvrant un large éventail de thèmes concernant la Suva: en 2024, 81 317 questions ont été posées dans 39 441 conversations, dont 28 % hors des heures d'ouverture du service clientèle.

+18%

Utilisation de mySuva

68 807 entreprises disposent d'un accès au portail clients mySuva, soit la moitié des entreprises assurées (+18 % par rapport à 2023). En 2024, le nombre de sessions dans le portail clients a lui aussi augmenté de 18 % pour s'établir à 896 850 (758 785 en 2023).

17,9 mio.

Pages vues sur suva.ch

3,1 millions d'utilisateurs et utilisatrices actifs ont vu 17,9 millions de pages (16,6 millions en 2023) sur notre site Internet. Plus de 70 % de ces vues ont donné lieu à une interaction active telle que lecture, visualisation de vidéos, clics sur des teasers ou téléchargements.



— Felix Weber
Président de Direction et
chef du département
clients et partenaires

Rétrospective

- En novembre 2024, la Suva a reçu le Swiss Customer Relations Award dans la catégorie «Customer Culture» pour la mise en place réussie du customer service center (CSC). Depuis 2023, le CSC est le premier interlocuteur pour les demandes des clients et des clientes. «Grâce à un excellent leadership et à un storytelling puissant, le projet a été mené à bien en un temps record», a expliqué le jury.

Le nouveau customer service center regroupe les 18 anciens Contact Centers Suva auparavant répartis de façon décentralisée dans toute la Suisse. L'objectif de ce changement était d'améliorer l'expérience client, de travailler de manière plus efficace et d'accroître le taux de résolution au premier contact de 40 à 80 %.

- La Suva a obtenu avec succès la première certification selon la norme ISO/CEI 27001:2022 dans le domaine de la sécurité de l'information. Reconnue au niveau international, cette norme garantit la protection systématique des informations, l'identification précoce des risques et la prise de mesures de sécurité appropriées pour la protection des données. Pour une entreprise comme la Suva, la gestion consciencieuse des données clients sensibles revêt une importance centrale.
- En 2024, quelque 500 collaborateurs et collaboratrices des 18 agences Suva ont suivi une formation au suivi global des clients axée sur le conseil physique et numérique, les prestations d'assurance, les connaissances en matière de prévention et de gestion des cas, ainsi que sur les services du portail clients mySuva.

Perspectives

- «Du triage au conseil»: tel est le développement prévu du customer service center. L'objectif pour 2025 consiste en outre à accroître le taux de résolution au premier contact.
- Nous continuons à améliorer notre système d'annonce d'irrégularités. Les collaborateurs et collaboratrices peuvent désormais signaler les irrégularités plus simplement et avec une sécurité accrue. Toutes les annonces, anonymes ou non, sont clarifiées en toute confidentialité. Nous renforçons ainsi l'intégrité de notre entreprise et protégeons toutes les personnes concernées.
- Pour notre portail clients mySuva, nous développons de nouveaux processus numériques avec notre clientèle. À l'avenir, plusieurs formulaires seront remplacés notamment par une fonction de nouvelle saisie numérique, afin de gagner du temps et d'accroître l'efficacité. Une signature manuscrite n'est plus nécessaire, les clients et les clientes pouvant confirmer leurs données par voie électronique.
- Le jargon actuariel peut s'avérer compliqué: nous le rendons plus compréhensible. Notre communication écrite avec la clientèle suscite souvent des questions de la part des destinataires. Avec le projet Amélioration de la communication clients, nous entendons développer la rédaction des textes et l'assurance qualité en français, en allemand et en italien.
- En 2025, nous mettrons en œuvre un nouveau concept de suivi de la clientèle dans les agences. Nous réagissons ainsi à l'évolution des besoins en nous concentrant encore davantage sur la situation actuelle de nos clients et clientes.

NOUS INVESTISSONS DANS L'AVENIR

Les activités de base de la Suva sont durables, socialement et économiquement. Mais nous agissons aussi de manière écologiquement durable. En 2018 déjà, la Suva s'est engagée à atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050. Nous présentons pour la deuxième fois un rapport de durabilité exhaustif. Nous le faisons sur une base volontaire afin de démontrer notre exemplarité en notre qualité d'assurance sociale importante.

Faits et chiffres sur le développement durable 2024

En 2024, nous avons publié notre deuxième rapport de durabilité selon les normes de reporting de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI). Ce rapport présente nos accomplissements dans les domaines de l'environnement, de la société et de l'économie. Il se fonde sur notre matrice de matérialité et remplit les exigences du contre-projet à l'initiative «Entreprises responsables». Il contient aussi le reporting climatique, conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). [Rapport de durabilité 2024](#)

136 985_h

Formation et perfectionnement

En tant qu'employeur attractif, nous nous préparons au monde du travail de demain. Nous soutenons ainsi le développement individuel et l'employabilité de notre personnel. En 2024, nous avons investi 136 985 heures dans la formation et le perfectionnement internes et externes de nos collaborateurs et collaboratrices.

15_{mio. CHF}

La réinsertion prime la rente

Nous avons la conviction de créer une valeur ajoutée individuelle et sociétale grâce à la réinsertion. Nous avons soutenu à hauteur d'environ 770 000 francs des entreprises encourageant activement la réinsertion, ce qui nous a permis de réaliser probablement plus de 15 millions de francs d'économies.

1,9_{GWh}

Électricité issue des installations photovoltaïques (PV)

En 2024, de nouvelles installations photovoltaïques d'une puissance installée de 637 kWp ont été mises en place sur cinq sites. Notre portefeuille photovoltaïque présente une puissance globale installée de 2674 kWp. La production d'électricité a augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1,9 GWh.

37,8_{GWh}

Chaleur issue de sources d'énergies renouvelables

D'ici à 2040, le besoin en chaleur de nos placements immobiliers directs doit être couvert exclusivement par des sources d'énergies renouvelables. En 2024, nous avons remplacé le chauffage à énergie fossile dans quatre immeubles. La part couvre ainsi déjà 37,6 % du besoin en chaleur total.

322_{mille t CO₂eq}

Diminution des émissions GES totales de la Suva

En 2024, les émissions de gaz à effet de serre pour l'entreprise et les placements immobiliers directs ainsi que les émissions de gaz à effet de serre financées du portefeuille de placements ont atteint 1 628 000 t CO₂eq (-322 000 t par rapport à 2023), ce qui nous situe sur la trajectoire de réduction que nous avons définie.

939_{mio. CHF}

Investissements à impact avec obligations vertes

En 2024, nous avons augmenté nos investissements dans des obligations vertes à 939 millions de francs, soit 149 millions de plus que l'année précédente. En 2024, ces investissements ont permis d'éviter 222 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

DIALOGUE ET SOLUTIONS

Le Conseil de la Suva est constitué de représentants et représentantes des employeurs, des travailleurs et de la Confédération. Ses membres décident de l'orientation à long terme de la Suva, de la fixation des tarifs des primes ainsi que d'autres mesures stratégiques. Trouver ensemble des solutions pragmatiques pour le bien de tous, telle est notre conception d'un partenariat social vécu.

Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva

Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil de la Suva est composé de seize représentants des travailleurs et seize représentants des employeurs assurés auprès de la Suva ainsi que de huit représentants de la Confédération. Le partenariat social caractéristique du Conseil de la Suva permet des solutions consensuelles et pragmatiques. Le Conseil de la Suva est notamment chargé de définir les objectifs stratégiques et les moyens nécessaires à la réalisation de ces derniers. Le Conseil fédéral nomme les membres du Conseil de la Suva pour une période de quatre ans. La nomination pour la période administrative actuelle, qui s'étend de 2024 à 2027, a eu lieu fin novembre 2023.

Tâches

Le Conseil de la Suva est notamment chargé de définir les objectifs stratégiques, d'édicter les règlements organiques de l'entreprise, de statuer sur diverses nominations, d'approuver les normes comptables et de fixer les tarifs des primes. Il a en outre pour tâche d'adopter le budget des frais d'exploitation, le plan financier et les principes comptables. Il adopte le rapport annuel et les comptes annuels avant de les soumettre à l'approbation du Conseil fédéral, décide de l'étendue du réseau des agences et définit les grandes lignes de la politique de prévention.

Composée de huit membres issus du Conseil, la Commission du Conseil de la Suva assume les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes. Elle contrôle notamment la gestion des affaires et la marche de l'entreprise ainsi que sa stratégie. Elle veille par ailleurs à l'adéquation du système de contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gestion de la compliance. Elle nomme les membres de la Direction. Les chefs et cheffes de division, les responsables régionaux et le ou la CEO des cliniques de réadaptation sont nommés par la présidence du Conseil de la Suva. La Commission du Conseil édicte des prescriptions sur le placement et la gestion des avoirs de la Suva. Elle statue sur les objets et les nominations qui lui ont été confiés par le Conseil de la Suva. Elle fixe la rétribution du personnel de la Direction et du secrétariat général.

Depuis le 14 juin 2024, Andreas Rickenbacher préside le Conseil de la Suva et la Commission du Conseil de la Suva. Les charges de vice-présidents sont exercées par Daniel Lampart, responsable du secrétariat et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS, depuis le 1^{er} juillet 2018, et par Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse, depuis le 1^{er} janvier 2024.

Indemnisation du Conseil

En vertu du règlement adopté par le Conseil fédéral, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2017, les 40 membres du Conseil ont perçu en 2024 des honoraires d'un montant global de 709 851 francs et des prestations annexes d'un montant de 28 886 francs. En 2024, le Conseil de la Suva s'est donc vu allouer un montant total de 738 737 francs. Le précédent et l'actuel président du Conseil de la Suva ont perçu des honoraires de 101 410 francs et des prestations annexes de 2 186 francs.

Membres

40

Représentants et représentantes des employeurs

16

Représentants et représentantes des travailleurs

16

Représentants et représentantes de la Confédération

8

Présidence du Conseil de la Suva



Andreas Rickenbacher

né le 6 février 1968
Président du Conseil de la Suva et de la Commission du Conseil depuis le 14 juin 2024, lic. rer. pol.

Carrière professionnelle

Études à Saint-Gall et Berne, diplôme en économie d'entreprise et sciences politiques à l'Université de Berne (1996), chef de projet et consultant en entreprise (1996–2006), conseiller d'État et directeur de l'économie publique du canton de Berne (2006–2016), entrepreneur et conseiller d'administration indépendant depuis 2016

Andreas Rickenbacher siège au conseil d'administration de différentes entreprises, dont Aebi Schmidt Group AG (vice-président), BKW SA (vice-président, représentant cantonal), BERNEXPO AG, CSEM SA (président), HRS Real Estate SA. Il est en outre président de la fondation Switzerland Innovation.



Daniel Lampart

né le 2 septembre 1968
Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1^{er} juillet 2018, dr phil. I, lic. oec.

Carrière professionnelle

Premier secrétaire et économiste en chef (depuis 2011), secrétaire central, adjoint du premier secrétaire et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS (2006–2011), collaborateur scientifique, chef de projet et chargé de cours auprès du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) (1999–2006)

Daniel Lampart est membre du conseil de fondation de la Kulturstiftung des SGB et de la Stiftung SGB für Bildung und Publikation.



Roland A. Müller

né le 22 mai 1963
Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1^{er} janvier 2024, prof. dr jur., avocat

Carrière professionnelle

Directeur de l'Union patronale suisse depuis 2013, après y avoir dirigé le secteur Politique sociale et Assurances sociales et avoir siégé à ce titre à la direction pendant six ans. Professeur titulaire de droit du travail et des assurances sociales à l'Université de Zurich depuis 2005. Direction du département Assurance de personnes de l'Association Suisse d'Assurances ASA (2000–2007), activité auprès de l'Association patronale suisse de l'industrie des machines ASM (aujourd'hui Swissmem) (1992–2000), dernièrement en tant que chef de la division Politique patronale

Roland A. Müller est membre de la Commission fédérale de la politique économique et membre du conseil d'administration de compenswiss.

Président

**Andreas
Rickenbacher**

Représentants et représentantes
de la Confédération

Fabio Abate*

Avocat et notaire

Claudine Amstein

Administratrice et coach à titre
indépendant

Doris Bianchi

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Björn-Christian Link

Clinique d'orthopédie et de chirurgie
traumatologique LUKS

Pascal Richoz

Secrétariat d'État à l'économie SECO

Andreas Rickenbacher*

Conseiller d'administration et consultant en
entreprise

Rahel von Kaenel

Office fédéral du personnel OFPER

Johanna Ziegel

EPFZ, Séminaire de statistique

État au 31 décembre 2024

Les membres du Conseil de la Suva sont
nommés pour une période de quatre ans.
La période administrative actuelle s'étend
du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

* Membres de la Commission du Conseil de
la Suva

1^{er} vice-président

Daniel Lampart

Représentants et représentantes
des travailleurs et travailleuses

Patricia Alcaraz

Syndicat du personnel des transports SEV

Matteo Antonini

Syndicat des médias et de la communica-
tion syndicom

Thomas Bauer

Travail.Suisse

Karin Baumann

Syndicat Unia

Tanja Brülisauer*

Syndicat transfair

Judith Bucher

Syndicat des services publics SSP

Nicole de Cerjat

Société suisse des employés de commerce

Yvonne Feri

Syndicat Syna

Daniel Lampart*

Union syndicale suisse USS

Nico Lutz*

Syndicat Unia

Urs Masshardt

Travail.Suisse

Christine Michel

Syndicat Unia

Sandrine Nikolic-Fuss

kapers

Corrado Pardini

Syndicat Unia

Véronique Polito

Syndicat Unia

Adrian Wüthrich

Travail.Suisse

2^e vice-président

Roland A. Müller

Représentants et représentantes
des employeurs

Thierry Bianco

suissetec

Chantal Brunner

Association patronale de l'horlogerie et de
la microtechnique APHM

Myra Fischer-Rosinger

swissstaffing

Silvia Fleury

Association suisse des entrepreneurs
plâtriers-peintres ASEPP

Gabriela Gerber

Association suisse des brasseries

Kurt Gfeller*

Union suisse des arts et métiers usam

Charles-Albert Hediger

Union professionnelle suisse de
l'automobile UPSA

Thomas Iten

Verband Schweizerischer Schreinermeister
und Möbelfabrikanten VSSM

Reto Jaussi

Association suisse des transports routiers
ASTAG

Gian-Luca Lardi

Société Suisse des Entrepreneurs SSE

Gerhard Moser*

Société Suisse des Entrepreneurs SSE

Roland A. Müller*

Union patronale suisse

Roman Rogger

Commerce Suisse

Thomas Schaffter

Association d'employeurs et d'entrepre-
neurs de l'industrie graphique suisse
viscom

Kareen Vaisbrot

Swissmem

Elisabeth Vock

Arbeitgeberverband Basler Pharma-,
Chemie- und Dienstleistungsunternehmen

Commissions du Conseil de la Suva

La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire soutiennent le Conseil de la Suva dans leurs domaines de compétence respectifs.

Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue entre autres la situation financière de la Suva, elle vérifie la comptabilité et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil de la Suva sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe.

Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est notamment l'organe de conseil spécialisé de la Commission du Conseil de la Suva et elle approuve la stratégie immobilière dans le cadre du plan d'investissement et de la stratégie globale de placement à long terme adoptée par la Commission du Conseil. Par ailleurs, elle dispose d'un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction en cas d'acquisition et d'aliénation de biens immobiliers de placement à partir d'un montant déterminé et elle prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva.

Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle est également chargée de procéder à l'examen préalable des affaires concernant l'assurance militaire qui relèvent de la compétence du Conseil de la Suva, de préserver les intérêts de l'assurance militaire face à l'instance de haute surveillance, de procéder à l'examen préalable du budget et des comptes de l'assurance militaire à l'intention de la Direction et de prendre position sur les questions et les affaires importantes concernant l'assurance militaire.

Commission de contrôle des finances

Roman Rogger

Président

Fabio Abate
Judith Bucher
Kurt Gfeller
Urs Masshardt

Commission de contrôle des immeubles

Gerhard Moser

Président

Karin Baumann
Thierry Bianco
Urs Masshardt
Pascal Richoz

Commission de l'assurance militaire

Doris Bianchi

Présidente

Fabio Abate
Reto Jaussi
Urs Masshardt

Direction

Tâches

La Direction est l'organe exécutif suprême sur le plan opérationnel. Elle met en œuvre la stratégie de l'entreprise et représente la Suva envers l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil de la Suva et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose de quatre départements: le département clients et partenaires est subordonné au président de Direction, Felix Weber, dont le suppléant, Daniel Roscher, dirige le département prestations et réadaptation. Le département finances et informatique est dirigé par Hubert Niggli, et le département protection de la santé et personnel par Edith Müller Loretz.

Le président de Direction assume la supervision des différents départements et la responsabilité globale de la gestion opérationnelle de l'entreprise vis-à-vis du Conseil de la Suva.

Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des quatre membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. En 2024, l'indemnisa-

tion s'est élevée au total, conformément aux dispositions pertinentes de l'ordonnance sur les salaires des cadres, à 2 341 193 francs, prestations annexes comprises. Le président de Direction a perçu une rémunération fixe d'un montant de 490 000 francs, des versements uniques de composantes variables d'un montant de 147 000 francs et des prestations annexes de 10 769 francs.

Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission du Conseil de la Suva. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs et collaboratrices. Il existe en outre un plan de prévoyance particulier. Les membres de la Direction exerçant des mandats pour le compte de la Suva lui remettent toutes les indemnités perçues dans ce contexte.

Clients et partenaires

Felix Weber

Protection de la santé et personnel

Edith Müller Loretz

Finances et informatique

Hubert Niggli

Prestations et réadaptation

Daniel Roscher



Felix Weber

né le 3 novembre 1965
Président de Direction depuis 2016, membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle

Groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladie et accidents (membre de la Direction, chef de l'unité d'entreprise Marché); Suva (membre de la Direction et chef du département prestations et réadaptation)

Président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST; président du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents BPA; président de l'Association Swissdec

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: MediData AG, Root* (jusqu'au 23 mai 2024), développement de logiciels et transfert électronique de données, Betagtenzentren Emmen AG, Emmen



Edith Müller Loretz

née le 7 avril 1968
Membre de la Direction depuis 2019, économiste d'entreprise Hochschule für Wirtschaft HSLU, Lucerne, et Tourismus und Freizeit HTW, Coire

Carrière professionnelle

Cheffe du team campagnes, cheffe du secteur sécurité durant les loisirs, cheffe de la division offres de prévention, cheffe du département protection de la santé et membre de la Direction de la Suva; membre du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents BPA et membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST; membre du Conseil de Fondation Promotion Santé Suisse; membre de la Commission de prévoyance en faveur du personnel du Bureau de prévention des accidents BPA

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva



Hubert Niggli

né le 30 juin 1968
Membre de la Direction depuis 2019, dr sc. nat., physicien

Carrière professionnelle

Recherche en Suisse et à l'étranger (Institut Paul Scherrer, CERN, Berkeley National Laboratory); analyste risques (Zurich Réassurance); underwriter pour la réassurance non traditionnelle (Converium Ltd); responsable de la recherche quantitative et de la gestion des risques; responsable des placements financiers, de la comptabilité et du controlling financier (Suva)

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva



Daniel Roscher

né le 28 septembre 1962
Membre de la Direction depuis 2016, économiste d'entreprise ES AKAD, EMBA Université de Zurich

Carrière professionnelle

Groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes); Limmat Compagnie d'Assurances SA et Mobilière Suisse (chef du service des sinistres); groupe Zurich Assurance (assurance des personnes, grands comptes sinistres et souscription); Suva (chef de l'agence Suva Zürich, contrôleur du processus Gestion des cas)

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: membre du Conseil d'administration de SwissDRG SA, président de la Commission des tarifs médicaux LAA*; conseiller consultatif du CAS Claims Management de la ZHAW, membre du comité consultatif de l'association Compasso

* Sur mandat de la Suva

Gouvernance d'entreprise

Dotée d'une gouvernance d'entreprise orientée vers l'avenir, la Suva crée les conditions essentielles pour la réussite de l'entreprise et la création d'une valeur ajoutée durable. La prise en compte des intérêts des diverses parties prenantes au sein de l'entreprise lui permet de poursuivre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux de manière complète et donc durable. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants et représentantes des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet de trouver des solutions consensuelles et pragmatiques. Le principe directeur sur lequel le code de conduite repose en est le reflet: «Par nos actes, nous générons de la confiance, de la sécurité et de la transparence.»

Compliance

Le système de gestion de la compliance de la Suva sert à promouvoir le respect des dispositions légales et des règles internes à travers une planification et des rapports réguliers ainsi que des contrôles et des audits ad hoc. L'observation des prescriptions de compliance, notamment celles de protection des données, est placée sous surveillance permanente et fait l'objet des mesures nécessaires en cas de non-respect. Deux fois par an, la Direction reçoit un rapport établi à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva sur la situation de l'entreprise en matière de compliance.

En 2024, différents processus de compliance ont été affinés et optimisés, notamment par une numérisation accrue, afin

de développer le système de gestion de la compliance en permanence. Pour garantir un ancrage encore meilleur de la compliance dans toute l'entreprise, le rôle des analystes compliance a été finalisé. L'organisation de la compliance est ainsi complétée par des fonctions décentralisées et renforcée par la plus large couverture. Une nouvelle formation en ligne pour sensibiliser l'ensemble du personnel à la compliance a été déployée en 2024. Elle comportait un test final et était obligatoire pour tous les collaborateurs et collaboratrices.

Gestion des risques

La Suva exploite un système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise pour garantir et poursuivre le développement d'un système de contrôle interne et d'une gestion des risques en adéquation avec ses besoins. Ce système, qui repose sur une approche des risques hiérarchisée, crée la transparence. Les risques sont identifiés et évalués à intervalles périodiques. Grâce à l'efficacité des contrôles réalisés, le système de contrôle interne (SCI) permet de réduire les principaux risques de gestion des processus. En outre, la Suva contrôle et améliore régulièrement la résilience des mesures de sécurité ainsi que de la gestion des urgences et des crises.

La Commission du Conseil de la Suva examine au moins deux fois par an les risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques de la Suva, son évolution continue et à long terme ou son positionnement optimal sur le marché.

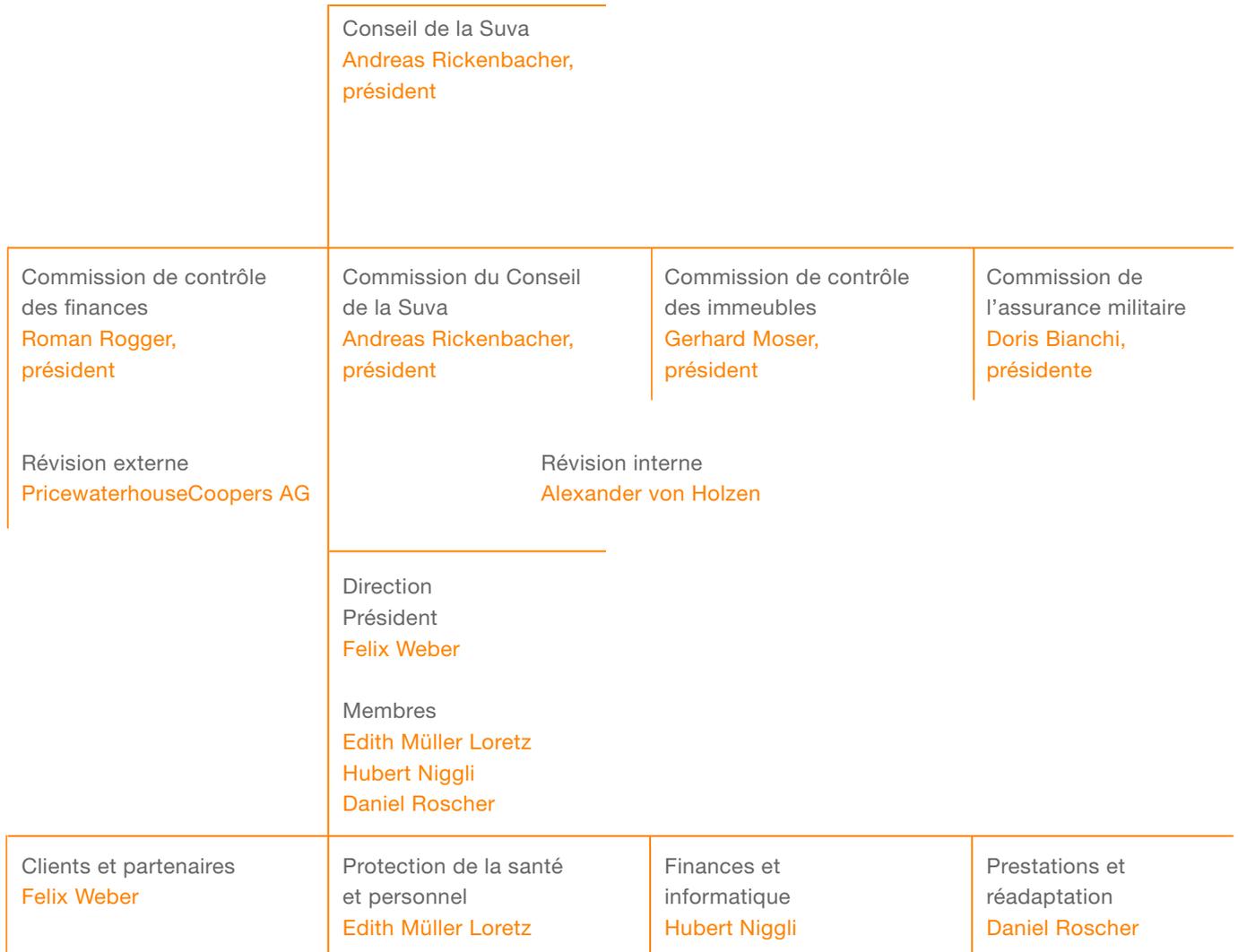
Révision interne

La révision interne est subordonnée à la Commission du Conseil de la Suva et elle renforce la capacité de la Suva à créer, protéger et préserver certaines valeurs. De plus, elle fournit une sécurité d'audit et des résultats indépendants, objectifs et basés sur les risques. La révision interne contribue à améliorer l'organisation en optimisant les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, mais aussi la prise de décisions et la surveillance. Elle accroît ainsi la capacité de l'organisation à mettre en œuvre ses objectifs avec succès. Elle travaille en toute autonomie et se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne.

Révision externe

Une société de révision externe vérifie la comptabilité et la clôture des comptes selon les prescriptions en vigueur (en particulier l'art. 65 LAA). Elle définit ses axes prioritaires en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. La société externe mandatée, PricewaterhouseCoopers AG ou PwC SA depuis l'exercice 2022, peut exercer son activité pour la Suva pendant six années de suite au maximum.

Organisation générale



Organisation opérationnelle

Clients et partenaires

Felix Weber

Secrétariat général Marc Epelbaum
Relations clients et communication Daniela Bassi
Innovation et produits numériques Reto Christen
Développement de l'entreprise Hans-Joachim Gerber
Région Nord-Ouest Cinzia Lehmann
Région Centre-Nord Christophe Schwyzer
Région Nord-Est Oliver Eugster
Région Centre-Ouest Kilian Bärtschi
Région Sud-Ouest Patrick Garazi
Région Sud Roberto Dotti
Région Est Marcel Kempf

Protection de la santé et personnel

Edith Müller Loretz

État-major protection de la santé et personnel Verena Zellweger
Médecine du travail Anja Zyska Cherix
Sécurité / santé au travail Adrian Bloch
Sécurité / santé au travail Suisse romande Olivier Favre
Offres de prévention Philippe Gassmann
Conseil en prévention Jean-Claude Messerli
Human Resources Nathalie Leschot

Finances et informatique

Hubert Niggli

Placements financiers Christoph Bianchet
Comptabilité d'entreprise et controlling Alexander Kohler
Immeubles Franz Fischer
Informatique Stefan Scherrer
Technique de l'assurance Peter Blum
CSAA ¹⁾ Oliver Ruf

Prestations et réadaptation

Daniel Roscher

État-major prestations et réadaptation Gabriela Schneebeli
État-major innovation Stephan Dünki
Tarifs médicaux Andreas Christen
Assurance militaire Martin Rüfenacht
Division juridique Kilian Ritler
Traitement des cas Barbara Ingold Boner
Médecine d'assurance Josef Grab
Région Suisse occidentale ²⁾ Philippe Conus
Région Centre ²⁾ Bruno Schatzmann
Région Est ²⁾ Ralph Sutter
Région Sud ²⁾ Matteo Calanca
Cliniques de réadaptation Gianni R. Rossi

¹⁾ Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents

²⁾ Y compris les antennes de l'assurance militaire

COMPTES ANNUELS

Comptes annuels

38	Compte d'exploitation général 2024
40	Bilan au 31 décembre 2024
41	Tableau de financement 2024
42	Tableau des fonds propres 2024
43	Annexe aux comptes annuels 2024
71	Rapport de l'organe de révision
74	Rapport de la Commission de contrôle des finances
75	Commentaires sur les comptes annuels 2024
78	Comparaison sur cinq ans
83	Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Compte d'exploitation général 2024

	Annexe Réf.	Compte par. Annexe 1 Réf.	2024	2023
			1000 CHF	1000 CHF
Primes	2	I	4 435 865	4 469 162
Prestations pour soins et remboursements de frais			-1 260 560	-1 250 777
Indemnités journalières			-1 699 936	-1 630 595
Rentes et indemnités en capital			-1 301 118	-1 309 367
Allocations de renchérissement sur les rentes			-213 577	-223 574
Prestations d'assurance payées		II	-4 475 191	-4 414 313
Recettes de recours		III	163 979	163 625
Provisions pour prestations de courte durée			-631 197	-162 441
Provisions pour prestations de longue durée			-789 403	311 804
Provisions pour allocations de renchérissement			2 601	-32 909
Variation des provisions techniques	9	IV	-1 417 999	116 454
Charges d'exploitation	3	V	-596 465	-592 696
Produit des placements de capitaux			1 364 113	1 238 291
Gains et pertes résultant des placements de capitaux			1 774 312	1 385 642
Frais de gestion des placements de capitaux			-43 696	-41 868
Résultat des placements de capitaux	4	VI	3 094 729	2 582 065
Constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	5	VII	-2 607 732	-2 079 995
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		VIII	105 585	105 385
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		IX	-91 520	-96 549
Charges d'exploitation récupérées au titre de l'assurance militaire		X	20 966	20 353
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	10	XI	1 681 907	1 065 973
Provision pour produits excédentaires des placements: utilisation ou constitution	10	XI	692 994	-268 220
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: utilisation ou constitution	10	XI	54 843	-6 489
Autres charges et produits			2 464 775	820 453
Réduction du produit exceptionnel des placements		XII	-747 437	-754 415
Restitution de l'excédent Covid-19		XIII	-44	-1 418
Résultat de l'activité opérationnelle		XIV	314 480	308 922
Résultat des activités accessoires	6		93	165
Résultat de l'exercice			314 573	309 087
Dotations aux fonds de compensation			314 573	309 087
Affectation du résultat de l'exercice			314 573	309 087

Commentaires sur le compte d'exploitation général

La baisse des taux de prime nets dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que celle des suppléments pour frais administratifs dans l'assurance contre les accidents non professionnels ont induit une réduction des recettes de primes.

Les prestations d'assurance payées ont légèrement augmenté au niveau tant des prestations pour soins et des remboursements de frais que des indemnités journalières. Seules les rentes payées sont demeurées pratiquement inchangées.

Les charges d'exploitation, qui comprennent aussi les frais de liquidation des cas en cours, sont pratiquement stables (+0,6 %).

La performance des placements de capitaux à hauteur de 5,5 % a permis de réaliser un résultat comptable de 3095 millions de francs. Après financement du taux d'intérêt technique et des allocations de renchérissement, 2608 millions de francs ont été attribués à la provision pour risques découlant des placements de capitaux, dont un montant de 1682 millions de francs a été versé dans la provision pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique, laquelle fait partie des provisions techniques pour prestations de longue durée.

Pour réduire le produit exceptionnel des placements (747 millions de francs), la provision constituée à cette fin au cours des années précédentes a été dissoute.

Ainsi, le résultat de l'exercice (y c. activités accessoires) s'établit au total à 315 millions de francs.

Bilan au 31 décembre 2024

	N° réf.	2024	2023
		1000 CHF	1000 CHF
Actif			
Placements de capitaux	7	60 202 432	58 146 425
Immobilisations incorporelles		60 538	72 869
Immobilisations corporelles		54 116	59 689
Créances	8	4 012 895	4 192 435
Disponibilités		152 995	170 648
Comptes de régularisation actifs		32 979	31 058
Total de l'actif		64 515 955	62 673 124
Passif			
Provisions pour prestations de courte durée		10 836 588	10 205 391
Provisions pour prestations de longue durée		29 168 417	28 379 014
Provisions pour allocations de renchérissement		410 635	413 236
Provisions techniques	9	40 415 640	38 997 641
Provisions non techniques	10	13 037 607	12 874 616
Engagements liés aux placements de capitaux	7	2 366 007	2 334 178
envers les fournisseurs et les prestataires		84 728	43 599
autres		215 221	230 298
Autres engagements		299 949	273 897
Comptes de régularisation passifs	11	4 198 480	4 309 093
Fonds propres		4 198 272	3 883 699
Total du passif		64 515 955	62 673 124

Commentaires sur le bilan

La provision d'un montant de 1682 millions de francs constituée dans les comptes annuels 2024 pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique est comptabilisée avec les provisions techniques pour prestations de longue durée.

Tableau de financement 2024

	2024	2023
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	314 573	309 087
Gains et pertes réalisés sur les placements de capitaux	-3 028 598	-1 147 925
Variation des disponibilités	1 814 458	-755 324
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués: achat et vente	-346 243	-274 330
Obligations: achat et vente	12 655	1 722 029
Placements immobiliers indirects: achat et vente	0	-
Immeubles de placement: achat et vente	-378 024	-155 354
Actions: achat et vente	93 249	182 648
Placements alternatifs: achat et vente	396 257	-371 734
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité: achat et vente	-317 139	621 489
Fonds à investisseur unique: rachats ou émissions	-133 432	-1 996 901
Variation nette des créances de placements de capitaux	-169 191	-580
Variation nette des provisions techniques	1 417 999	-116 454
Variation nette des créances	179 539	-253 588
Variation nette des engagements	26 052	14 791
Variation nette des provisions non techniques	163 002	1 268 316
Amortissements des immobilisations corporelles	-2 404	-5 516
Amortissements des immeubles d'exploitation	250	96
Amortissements des immobilisations incorporelles	11 405	12 101
Variation nette des comptes de régularisation actifs	-1 921	25 992
Variation nette des comptes de régularisation passifs	-110 613	173 084
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	-58 124	-748 073
Immobilisations corporelles: entrées ou sorties	8 761	10 710
Immeubles d'exploitation: entrées ou sorties	-1 034	-9 165
Immobilisations incorporelles: entrées ou sorties	926	394
Flux de trésorerie découlant des investissements	8 653	1 939
Engagements liés aux placements de capitaux: augmentation ou diminution	31 829	744 250
Fonds de secours: prélèvement et prestations	-11	-50
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	31 818	744 200
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	-17 653	-1 933
+ Ancien solde du flux de trésorerie	170 648	172 582
= Nouveau solde du flux de trésorerie	152 995	170 648

Commentaires sur le tableau de financement

Sur la base de la Swiss GAAP RPC 40 (Présentation des comptes des compagnies d'assurance), la gestion des placements de capitaux constitue pour la Suva une activité lucrative principale, ce qui explique pourquoi les achats et ventes correspondants figurent sous le flux de trésorerie découlant de l'exploitation.

Tableau des fonds propres 2024

	AAP	AANP	AFC	AAC	AA AI	Activités accessoires	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Fonds de compensation							
État au 1 ^{er} janvier 2023	1 767 333	1 374 165	50 561	302 918	2 239	77 396	3 574 612
Attribution	61 072	232 688	4 310	9 246	1 606	165	309 087
Prélèvement	–	–	–	–	–	–	–
État au 31 décembre 2023	1 828 405	1 606 853	54 871	312 164	3 845	77 561	3 883 699
Attribution	–	350 212	–	1 021	914	93	352 240
Prélèvement	–34 494	–	–3 173	–	–	–	–37 667
État au 31 décembre 2024	1 793 911	1 957 065	51 698	313 185	4 759	77 654	4 198 272
Total des fonds propres	1 793 911	1 957 065	51 698	313 185	4 759	77 654	4 198 272

Commentaires sur le tableau des fonds propres

Depuis janvier 2022, la Suva gère, sur mandat de la Confédération, la branche d'assurance AA AI, c'est-à-dire l'assurance-accidents des personnes participant à une mesure de l'assurance-invalidité (AI).

Annexe aux comptes annuels 2024

Généralités

La Suva est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et ayant son siège à Lucerne.

La présentation des comptes de la Suva se fonde sur l'art. 65 LAA. En application de cette base légale, les présents comptes annuels sont conformes au Code suisse des obligations, sans les dispositions relatives aux comptes consolidés (art. 963–963b), et aux dispositions spéciales du droit des assurances sociales (notamment l'art. 90b LAA sur le financement des allocations de renchérissement et les normes comptables définies par le DFI pour les assureurs-accidents). De plus, pour faciliter la comparabilité avec d'autres compagnies d'assurance, les immeubles de placement sont portés au bilan à la valeur de marché et la comptabilisation des instruments dérivés déroge, à certaines conditions, au principe de comptabilisation en termes bruts (voir commentaires sur les placements de capitaux et dérivés figurant sous le tableau 7). La structure des comptes annuels, de même que les informations figurant dans l'annexe concernant les engagements à long terme, se fondent quant à elles sur la norme Swiss GAAP RPC 40. Pour améliorer la compréhension des comptes annuels, la Suva publie en outre des données complémentaires.

Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date de publication du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement qui ait influencé de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice et qui ne figure déjà dans les comptes annuels.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Généralités

Toutes les opérations, à l'exception des placements de capitaux (voir plus bas), sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat. Les actifs et les engagements sont évalués individuellement.

Lorsque la valeur du marché n'est pas appliquée, l'évaluation est réalisée avec prudence, sans être un obstacle à l'appréciation fiable de la situation économique de l'entreprise. Si des indices concrets montrent une surévaluation des actifs ou des provisions trop faibles, les valeurs font l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'un ajustement.

Placements de capitaux

Les placements sur les marchés des capitaux sont enregistrés dans les livres à la date de valeur. Ils sont portés au bilan à la valeur de marché, à l'exception des prêts, hypothèques et crédits syndiqués, qui sont évalués à leur valeur nominale, ainsi que des immeubles en construction, qui sont évalués au coût de revient; ces postes font l'objet de corrections de valeur si nécessaire. Les prix de vente maximaux des biens immobiliers, qui varient en fonction de la durée de détention et des législations cantonales en vigueur, ne sont pas pris en compte, car la stratégie de placement de la Suva prévoit des délais plus longs. Les placements collectifs de capitaux comptabilisés dans le poste Hypothèques sont portés au bilan à la valeur de marché.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants.

Cours de change en fin d'année	2024	2023
	en CHF	en CHF
1 EUR	0.9401	0.9289
1 GBP	1.1356	1.0716
1 USD	0.9074	0.8414
1 CAD	0.6310	0.6335
100 JPY	0.5762	0.5965
1 AUD	0.5615	0.5742

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan si elles apportent un avantage quantifiable pendant plusieurs années.

Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même ne sont pas portées à l'actif du bilan, à l'exception de l'application clé dédiée aux opérations d'assurance, qui est identifiable et apporte un avantage spécifique quantifiable pendant plusieurs années.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée et linéaire sur une période de trois ans, voire de quinze ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas inscrites à l'actif du bilan. Elles sont directement portées au compte de résultats.

Les amortissements d'immobilisations corporelles portées à l'actif du bilan sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. La durée d'utilisation théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante.

– Aménagements individualisés	10 ans
– Mobilier, machines et véhicules	5 ans
– Matériel informatique (hardware)	3–5 ans

Les immeubles des cliniques à Sion et à Bellikon font partie de l'activité accessoire gestion de cliniques de réadaptation conformément à l'art. 67a LAA. Ils ont été portés au bilan à leur coût d'acquisition et amortis au franc symbolique jusqu'à fin 2018. Les investissements à valeur ajoutée réalisés depuis lors sont portés à l'actif du bilan et amortis sur 30 ans au maximum.

Stocks

Le matériel et les articles manufacturés achetés sont évalués à leur coût d'acquisition ou à la valeur nette du marché, si celle-ci est inférieure. Les marchandises stockées durant une longue période font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont nécessaires pour garantir les futurs droits aux prestations découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles survenus jusqu'à la date du bilan. Elles se composent des provisions pour prestations de courte durée, des provisions pour prestations de longue durée et des provisions pour allocations de renchérissement, ainsi que des provisions pour les frais de gestion des sinistres et pour les recettes provenant d'actions récursoires.

Les provisions pour prestations de courte durée sont constituées des provisions pour frais de traitement et des provisions pour indemnités journalières. Elles sont calculées par branche d'assurance et type de prestation à partir de triangles de développement séparés. Une répartition encore plus fine des frais de traitement est prévue pour ce calcul.

Les provisions pour prestations de longue durée se composent:

- des capitaux de couverture des rentes en cours pour cause d'invalidité (art. 18 ss LAA), d'impotence (art. 26 ss LAA) ou de décès (art. 28 ss LAA);
- des réserves pour rentes, c'est-à-dire des provisions pour les accidents déjà survenus, pour lesquels les rentes et autres prestations de longue durée non allouées sous forme de rente ne sont pas encore déterminées;
- des provisions selon l'art. 90 al. 3 LAA pour le financement de modifications des normes comptables uniformes au sens de l'art. 89 al. 1 LAA.

Les capitaux de couverture sont calculés au moyen d'un logiciel certifié, selon les normes comptables uniformes édictées par le DFI.

Les réserves pour rentes sont calculées sur la base de l'expérience historique acquise en matière de sinistres et elles sont suffisantes pour financer les prestations d'assurance futures. Les réserves pour rentes sont déterminées selon des méthodes d'estimation actuarielles reconnues.

Les provisions pour allocations de renchérissement dans l'AFC, l'AAC et l'AA AI se composent:

- des capitaux de couverture des allocations de renchérissement déjà fixées;
- des provisions pour le financement des futures allocations de renchérissement.

Il y a lieu de constituer des provisions pour les frais de gestion des sinistres, afin de pouvoir garantir le règlement futur des cas en cours.

Les provisions pour recettes provenant d'actions récursoires servent à déterminer, du point de vue actuel, les prestations de recours attendues afin de faire apparaître des valeurs nettes correctes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement des primes et des prestations, mais non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec la Confédération le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions techniques.

Autres provisions non techniques à destination spéciale

Si des événements passés laissent supposer une sortie de fonds au cours des exercices à venir, des réserves sont constituées à hauteur de la sortie de fonds vraisemblable, à la charge du compte de résultats. En outre, des provisions forfaitaires peuvent être constituées pour les charges d'exploitation, aux fins d'une compensation. De plus, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements de capitaux. Les provisions qui ne sont plus nécessaires sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur appropriées.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements qui ne doivent pas être portés au bilan figurent à la valeur nominale.

Activités accessoires

Les activités accessoires prévues par l'art. 67a LAA sont gérées au sein de la Suva en tant que centres de prestations. Le résultat des activités accessoires est attribué à une propre réserve ou prélevé sur cette dernière. Chaque centre de prestations est financièrement autonome conformément à l'obligation légale.

Les cliniques de réadaptation à Bellikon (RKB) et à Sion (CRR) tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable H+ et des prescriptions posées dans les Swiss GAAP RPC. Les chiffres d'affaires internes du centre de prestations cliniques de réadaptation ne sont pas éliminés; de plus, les postes du bilan sont présentés en valeur nette.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs et collaboratrices de la Suva sont affiliés à la fondation d'entreprise autonome constituée sous la dénomination de Caisse de pensions Suva, Lucerne. Les médecins-chefs et médecins assistants des deux cliniques (RKB et CRR) sont assurés auprès de la fondation de prévoyance asmac, Berne. La Suva verse à ces deux institutions de prévoyance professionnelle les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Les membres de la Direction et les cadres supérieurs sont affiliés, en plus, à la Fondation de prévoyance en faveur des cadres de la Suva. La Suva verse à cette institution de prévoyance professionnelle extra-obligatoire les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives. Les chiffres sont arrondis, ce qui explique que des différences marginales puissent apparaître dans les tableaux.

Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible

Valeur 0 = < unité de mesure

1. Comptes partiels relatifs au compte d'exploitation général 2024

	N° réf.	2024	2023
		1000 CHF	1000 CHF
Compte risque de l'exploitation de l'assurance			
Primes nettes (y c. pertes sur primes, réduction du fonds de compensation)	I	3 856 427	3 875 151
Recettes de recours	III	163 979	163 625
Intérêts techniques		281 630	289 206
Prestations d'assurance payées	II	-4 261 614	-4 190 739
Prestations pour soins et remboursements de frais		-1 260 560	-1 250 777
Indemnités journalières		-1 699 936	-1 630 595
Rentes et indemnités en capital		-1 301 118	-1 309 367
Variation des provisions techniques: prestations	IV	-1 420 600	149 363
Provisions pour prestations de courte durée		-631 197	-162 441
Provisions pour prestations de longue durée		-789 403	311 804
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	XI	1 681 907	-
Utilisation de la provision pour produits exceptionnels des placements	XI	747 837	755 351
Réduction du produit exceptionnel des placements	XII	-747 437	-754 415
Restitution de l'excédent Covid-19	XIII	-44	-1 418
Résultat du compte risque	XIV	302 085	286 124
Compte des frais d'exploitation de l'assurance			
Supplément de prime pour frais administratifs	I	463 668	471 591
Charges d'exploitation	V	-451 273	-448 793
Résultat du compte des frais d'exploitation	XIV	12 395	22 798
Compte des produits financiers de l'exploitation de l'assurance			
Produit des placements de capitaux	VI	1 364 113	1 238 291
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	VI	1 774 312	1 385 642
Frais de gestion des placements de capitaux	VI	-43 696	-41 868
Primes (majoration pour paiement échelonné et intérêts moratoires)	I	5 609	7 706
Intérêts techniques		-281 630	-289 206
Allocations de renchérissement sur les rentes versées	II	-213 577	-223 574
Variation des provisions techniques: allocations de renchérissement	IV	2 601	-32 909
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: constitution ou utilisation	VII	-2 607 732	-2 079 995
Utilisation de la provision pour produits excédentaires des placements	XI	-	35 913
Résultat du compte des produits financiers	XIV	-	-
Compte d'exploitation de l'assurance militaire			
Charges d'exploitation	V	-20 966	-20 353
Charges d'exploitation récupérées au titre de l'assurance militaire	X	20 966	20 353
Résultat de l'assurance militaire	XIV	-	-
Compte d'exploitation de la sécurité au travail			
Supplément de prime pour la prévention des accidents	I	91 520	96 549
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	VIII	105 585	105 385
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	IX	-91 520	-96 549
Charges d'exploitation	V	-105 585	-105 385
Résultat de la sécurité au travail	XIV	-	-
Compte d'exploitation de la sécurité durant les loisirs			
Supplément de prime pour la prévention des accidents	I	18 641	18 165
Charges d'exploitation	V	-18 641	-18 165
Résultat de la sécurité durant les loisirs	XIV	-	-

	N° réf.	2024	2023
		1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'activité opérationnelle	XIV	314 480	308 922
Résultat des activités accessoires		93	165
Résultat de l'exercice		314 573	309 087
Affectation du résultat de l'exercice			
Dotation aux fonds de compensation du compte risque		302 085	286 124
Dotation aux fonds de compensation du compte des frais d'exploitation		12 395	22 798
Prélèvement sur les fonds de compensation du compte des produits financiers		–	–

Commentaires sur les comptes partiels relatifs au compte d'exploitation général

Outre le compte d'exploitation général, l'annexe 1 ci-dessus contient une présentation séparée des comptes partiels de la Suva pour faciliter la compréhension économique du résultat de l'exercice. Les références (chiffres romains) permettent de faire le lien avec le compte d'exploitation général.

2. Primes

	2024	2023	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 409 874	1 489 964	-5,4
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP), y compris primes de l'assurance par convention	2 318 515	2 290 485	1,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	18 582	18 520	0,3
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	170 419	135 520	25,8
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI)	14 031	11 556	21,4
Primes nettes	3 931 421	3 946 045	-0,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	162 446	171 824	-5,5
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	279 105	281 912	-1,0
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	4 293	3 636	18,1
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	16 211	12 891	25,8
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI)	1 613	1 328	21,5
Supplément de prime pour frais administratifs	463 668	471 591	-1,7
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	90 889	96 017	-5,3
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	17 329	17 122	1,2
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	231	202	14,4
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 253	994	26,1
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI): part AAP	400	330	21,2
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI): part AANP	59	48	22,9
Supplément de prime pour la prévention des accidents	110 161	114 713	-4,0
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-0	-1	-96,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-0	-	N/A
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	-0	-1	-94,0
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 251	1 970	-36,5
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 254	1 887	-33,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	27	35	-22,9
Majoration pour paiement échelonné	2 532	3 892	-34,9
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 191	1 539	-22,6
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 872	2 257	-636,0
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	14	19	-26,3
Intérêts moratoires	3 077	3 815	-19,3
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-12 098	-15 510	-22,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-10 337	-12 685	-18,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-96	-140	-31,4
Pertes nettes sur primes	-22 531	-28 335	-20,5
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-45 658	-35 721	27,8
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-6 805	-6 837	-0,5
Réduction du fonds de compensation	-52 463	-42 558	23,3
Total des primes (montant brut)	4 435 865	4 469 162	-0,7

Commentaires sur les primes

En 2024, les recettes de primes nettes ont diminué de 0,4 % par rapport à 2023 sous l'effet de la baisse des taux de prime dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels. Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, l'abaissement des taux de prime nets a été largement compensé par la hausse de la masse salariale.

Les recettes provenant des suppléments de prime pour les frais administratifs et pour la prévention des accidents ont suivi une courbe d'évolution parallèle à celle des primes nettes. Pour l'année de primes 2024, le supplément de prime pour frais administratifs a été abaissé dans l'assurance contre les accidents non professionnels et relevé dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise.

Le supplément de prime pour le financement des allocations de renchérissement a été prélevé pour la dernière fois pendant l'année de primes 2015.

Le poste Pertes sur primes comprend les pertes sur primes effectivement réalisées et une correction de valeur pour les pertes attendues. La correction de valeur, qui avait été estimée à un taux plus élevé en 2023, se situe de nouveau dans la moyenne à long terme en 2024.

Sur la base du tarif des primes révisé par le Conseil de la Suva, différentes classes de risque de l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels ont également bénéficié d'un nouveau reversement de fonds de compensation pour l'année de primes 2024, en plus de la réduction de prime générale destinée à résorber les produits excédentaires des placements.

3. Charges d'exploitation

	2024	2023	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel	483 091	476 825	6 266	1,3
Indemnités à des tiers	42 216	40 816	1 400	3,4
Frais de justice et de consultation	16 034	17 010	-976	-5,7
Mobilier, machines et véhicules	1 350	2 439	-1 089	-44,6
Charges informatiques	59 983	57 622	2 361	4,1
Frais de locaux	36 621	38 987	-2 366	-6,1
Frais de bureau et d'administration	28 315	28 182	133	0,5
Frais de matériel et frais spéciaux	2 655	2 640	15	0,6
Corrections de valeur	23 579	25 768	-2 189	-8,5
Autres charges	6 181	9 944	-3 763	-37,8
Total des charges d'exploitation brutes	700 025	700 233	-208	-0,0
Recettes des produits et prestations	31 465	31 342	123	0,4
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan	72 095	76 195	-4 100	-5,4
Total des charges d'exploitation nettes	596 465	592 696	3 769	0,6

Commentaires sur les charges d'exploitation

La progression des frais de personnel s'explique principalement par le renchérissement et les mesures salariales qui en découlent.

En 2024, tout comme en 2023, le poste Autres charges comprend un versement à la provision destinée au remplacement futur des systèmes informatiques centraux.

Les honoraires de PwC pour la révision des comptes annuels se montent à 0,5 million de francs. De plus, en 2024, PwC a joué le rôle d'assurance qualité externe dans le cadre de l'introduction de la solution S/4HANA et pour des questions fiscales en rapport avec la gestion de fortune (0,3 million de francs).

Répartition des charges d'exploitation entre les branches d'assurance

	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	AAP	AAP	AANP	AANP	AFC	AFC	AAC	AAC	AA AI	AA AI	MV	MV	Total	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance LAA	179 051	158 540	254 775	270 933	4 011	3 724	12 154	14 715	1 282	882	-	-	451 273	448 794
Exploitation de l'assurance LAM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 966	20 353	20 966	20 353
Prévention des accidents et maladies professionnels	105 585	105 385	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	105 585	105 385
Prévention des accidents non professionnels	-	-	17 329	17 122	-	-	1 253	994	59	48	-	-	18 641	18 164
Total	284 636	263 925	272 104	288 055	4 011	3 724	13 407	15 709	1 341	930	20 966	20 353	596 465	592 696

Commentaires sur la répartition des charges d'exploitation entre les branches d'assurance

Les charges pour la prévention des accidents non professionnels dans les branches d'assurance AANP, AAC et AA AI, d'un montant de 18,6 millions de francs en 2024, se composent comme suit (en millions de francs).

Contribution mise à la disposition du BPA (80 % des 18,6 millions de francs de recettes de primes):	14,9
Charges de la Suva pour les bases et campagnes:	15,1
Dissolution (partielle) de la provision pour prévention ANP:	-11,4
Charges nettes	18,6

4. Résultat des placements de capitaux

	2024	2023	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Produit des placements de capitaux			
Disponibilités	12 993	12 916	0,6
Hypothèques	25 297	11 691	116,4
Prêts et crédits syndiqués	156 648	142 759	9,7
Obligations en CHF	10 412	25 657	-59,4
Obligations en monnaies étrangères	-1 222	-4 582	-73,3
Placements immobiliers indirects	438	380	15,3
Immeubles de placement	230 797	204 818	12,7
Actions étrangères	26 309	26 613	-1,1
Fonds à investisseur unique	464 445	394 270	17,8
Placements alternatifs	407 090	377 996	7,7
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	24 469	42 603	-42,6
Autres produits financiers	6 438	3 170	103,1
Total du produit des placements de capitaux	1 364 113	1 238 291	10,2
Gains et pertes résultant des placements de capitaux			
Disponibilités	20 258	-20 178	N/A
Hypothèques	6 986	8 024	-12,9
Prêts et crédits syndiqués	21 092	-99 282	N/A
Obligations en CHF	44 038	221 570	-80,1
Obligations en monnaies étrangères	-32 658	-14 178	130,3
Placements immobiliers indirects	2 502	-0	N/A
Immeubles de placement	158 935	-20 662	N/A
Actions étrangères	1 103 077	318 555	246,3
Fonds à investisseur unique	1 353 370	587 449	130,4
Placements alternatifs	1 238 300	-595 089	N/A
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	-2 141 589	999 433	N/A
Total des gains et des pertes résultant des placements de capitaux	1 774 312	1 385 642	28,0
Frais de gestion des placements de capitaux			
Disponibilités	-1 220	-1 022	19,3
Hypothèques	-3 035	-2 008	51,2
Prêts et crédits syndiqués	-2 693	-2 822	-4,6
Obligations en CHF	-1 504	-1 572	-4,3
Obligations en monnaies étrangères	-3 526	-2 965	18,9
Placements immobiliers indirects	-1 145	-1 300	-11,9
Immeubles de placement	-13 987	-14 689	-4,8
Actions suisses	-1 298	-1 677	-22,6
Actions étrangères	-3 527	-3 743	-5,8
Placements alternatifs	-7 863	-6 752	16,5
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	-3 897	-3 318	17,5
Total des frais de gestion des placements de capitaux	-43 696	-41 868	4,4
Résultat des placements de capitaux	3 094 729	2 582 065	19,9

Commentaires sur le résultat des placements de capitaux

Une grande partie des obligations et actions cotées en bourse (placements immobiliers indirects inclus) ont été transférées en 2022 au fonds à investisseur unique de la Suva, ce qui explique l'apparition de leurs contributions aux gains et revenus dans le fonds à investisseur unique.

Les gains et pertes résultant des placements de capitaux comprennent les effets résultant de variations des cours des devises et de l'évaluation, et incluent tant les gains et pertes réalisés que les gains et pertes non réalisés qui figurent dans l'évaluation du bilan.

Les charges directement assumées par la Suva sont désignées comme frais de gestion des placements de capitaux. Les autres coûts occasionnés par les gérants de fortune externes entrent directement dans l'évaluation du fonds.

Les frais de gestion du fonds à investisseur unique ont été affectés, dans ce tableau, aux catégories de placement comprises dans le fonds à investisseur unique.

5. Constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux

	2024	2023	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	-2 607 732	-2 079 995	25,4
Total constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	-2 607 732	-2 079 995	25,4

Commentaires sur la constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux

La performance de 5,5 % a permis le versement fin 2024 d'un montant de 2608 millions de francs à la provision pour risques découlant des placements de capitaux, une partie de laquelle a ensuite été prélevée en application des règles concernant la limite supérieure du quotient de solvabilité et transférée à la provision pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique conformément à l'art. 90 al. 3 LAA (voir tableau 10).

6. Activités accessoires

	Cliniques de réadaptation	Traitement de sinistres pour des tiers	Promotion de la santé en entreprise	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Chiffre d'affaires 2023	165 162	176	319	165 657
Résultat 2023 (réserve: versement ou prélèvement)	35	145	-15	165
Chiffre d'affaires 2024	171 598	212	-	171 810
Résultat 2024 (versement à la réserve)	33	60	-	93
État des fonds propres au 31.12.2023	74 088	3 134	340	77 562
Attribution 2024	33	60	-	93
Prélèvement 2024	-	-	-	-
État des fonds propres au 31.12.2024	74 121	3 194	340	77 655

Commentaires sur les activités accessoires

Le centre de prestations cliniques de réadaptation comprend trois unités d'exploitation: la Rehaklinik Bellikon (RKB), la Clinique romande de réadaptation (CRR) à Sion et les immeubles des cliniques (bâtiments des cliniques à Bellikon et à Sion). Les recettes générées par la taxe dont les cliniques s'acquittent pour utiliser les installations garantissent la préservation de la valeur de ces biens immobiliers sur le long terme.

Au cours de l'exercice sous revue, aucune activité n'a eu lieu dans le centre de prestations promotion de la santé en entreprise.

7. Placements de capitaux

Catégories de placement (y compris les dérivés)	31.12.2024	31.12.2023	+/- 1000 CHF
	Existant 1000 CHF	Existant 1000 CHF	
Disponibilités	1 777 070	3 564 863	-1 787 793
Hypothèques	2 098 958	1 508 162	590 795
Prêts et crédits syndiqués	6 210 061	6 430 050	-219 989
Obligations en CHF	655 872	629 314	26 557
Placements immobiliers indirects	138	138	0
Immeubles de placement ¹⁾	7 610 462	7 073 543	536 919
Actions étrangères	5 854 285	4 946 652	907 634
Fonds à investisseur unique ²⁾	23 580 248	22 208 513	1 371 734
Placements alternatifs	12 001 874	11 273 220	728 654
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité ³⁾	205 914	473 610	-267 696
Créances résultant des placements de capitaux	207 552	38 361	169 191
Total des placements de capitaux	60 202 432	58 146 425	2 056 007
Engagements liés aux placements de capitaux ^{3),4)}	-2 366 007	-2 334 178	-31 829
Total des placements de capitaux (montant net)	57 836 425	55 812 247	2 024 178

Commentaires sur les placements de capitaux

D'un point de vue économique, les actifs sous gestion (assets under management) se montent à 57,9 milliards de francs au 31 décembre 2024. La différence par rapport au Total des placements de capitaux (montant net) indiqué ci-dessus, soit 57,8 milliards de francs, s'explique principalement par le compte postal, qui sert d'interface avec les processus d'assurance et que gèrent tant les processus de placement de capitaux que les processus d'assurance. Le compte postal est inscrit au bilan sous les Disponibilités et se chiffre à 29,4 millions de francs au 31 décembre 2024 (51,2 millions en 2023).

Au 31 décembre 2024, les créances résultant des placements de capitaux comprennent une créance de 170 millions de francs provenant d'une vente sur le marché secondaire.

¹⁾ Les immeubles de placement comprennent des immeubles en construction à hauteur de 374 millions de francs (436 millions en 2023).

²⁾ Une grande partie des obligations et actions cotées en bourse (placements immobiliers indirects inclus) ont été transférées en 2022 au fonds à investisseur unique de la Suva. Pour des raisons de transparence, les placements dans le fonds à investisseur unique de la Suva sont donc présentés en détail dans un tableau séparé. En outre, les placements du fonds à investisseur unique sont intégrés dans le tableau comparatif pluriannuel figurant dans les commentaires sur les comptes annuels.

³⁾ Les dérivés inclus dans ces placements sont répertoriés dans le tableau Instruments financiers dérivés ouverts ci-après. Les comptes de trésorerie collatéralisés figurent également dans ce tableau.

⁴⁾ Dans le cadre de la gestion des liquidités, la Suva participe régulièrement au marché des opérations de mise en pension (repo). Au 31 décembre 2024, tout comme en 2023, la Suva n'avait aucune opération de mise en pension en suspens en tant qu'«emprunteur». Ces opérations étant comprises en tant que disponibilités dans les placements de capitaux et comme obligation de remboursement dans les engagements liés aux placements de capitaux, il n'en résulte aucun effet sur les fonds propres ou le gain.

Les obligations de remboursement qui subsistent après compensation pour les garanties en espèces reçues et les valeurs de remplacement négatives des opérations sur instruments financiers dérivés sont comprises dans les engagements liés aux placements de capitaux (voir aussi, à cet égard, le tableau Instruments financiers dérivés ouverts ci-après). En outre, la Suva a vendu au fonds à investisseur unique de la Suva un propre papier monétaire placé à titre privé d'un montant de 2,25 milliards de francs (2,25 milliards en 2023). Ce papier monétaire figure également dans les engagements liés aux placements de capitaux, où sont aussi comptabilisés la constitution de gages sur des immeubles de placement d'un volume de 16 millions de francs (16 millions en 2023) et les engagements liés aux droits de timbre d'un montant de 1 million de francs (2 millions en 2023).

Catégories de placement du fonds à investisseur unique à la valeur de marché

	31.12.2024	31.12.2023
	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités	2 617	3 411
Obligations en CHF	8 349 648	8 437 993
Obligations en monnaies étrangères	8 529 561	7 680 705
Placements immobiliers indirects	1 712 603	1 524 111
Actions suisses	3 380 406	3 277 540
Actions étrangères	1 422 717	1 165 182
Créances (intérêts, impôt à la source, etc.)	164 947	126 411
Fortune nette du fonds à investisseur unique	23 562 500	22 215 353
Effets de régularisation (monnaies étrangères, etc.)	17 748	-6 840
Fortune nette du fonds à investisseur unique	23 580 248	22 208 513

 Instruments financiers dérivés ouverts
(inclus dans les placements de capitaux)

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable					
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023
	1000 CHF	1000 CHF	Positive	Négative	Total	Positive	Négative	Total
Couverture								
Opérations à terme sur devises (OTC)	39 943 862	39 471 772	139 031	-740 921	-601 891	1 214 895	-385 792	829 103
Total couverture	39 943 862	39 471 772	139 031	-740 921	-601 891	1 214 895	-385 792	829 103
Négoce								
Contrats à terme sur obligations (ETD)	3 434 298	2 165 450	0	0	0	0	0	0
Credit default swaps (OTC)	1 342 714	710 142	17 923	-13 174	4 749	7 615	-8 052	-438
Contrats à terme sur le marché monétaire (ETD)	264 786	29 902	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 117 947	2 013 510	49 895	-23 755	26 140	46 862	-20 241	26 620
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	6 159 745	4 919 004	67 818	-36 929	30 889	54 476	-28 294	26 183
Contrats à terme sur actions (ETD)	1 570 440	1 831 832	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur dividendes / volatilité (ETD)	13 083	12 011	0	0	0	0	0	0
Total des dérivés sur actions	1 583 523	1 843 844	0	0	0	0	0	0
Opérations à terme sur devises (OTC)	1 453 007	727 666	28 011	-15 962	12 050	10 079	-14 191	-4 111
Total des opérations à terme sur devises	1 453 007	727 666	28 011	-15 962	12 050	10 079	-14 191	-4 111
Swaps d'indices (OTC)	227 213	207 424	2 450	-1 290	1 160	5 747	-2 243	3 504
Total des swaps d'indices	227 213	207 424	2 450	-1 290	1 160	5 747	-2 243	3 504
Total négoce	9 423 488	7 697 939	98 279	-54 181	44 099	70 302	-44 727	25 575
Total dérivés	49 367 351	47 169 711	237 310	-795 102	-557 792	1 285 197	-430 519	854 678
Compensation de sûretés avec valeurs de remplacement			511 046	-30 360	480 687	44 682	-657 189	-612 508
Risque de contrepartie subsistant					-77 105			242 171

Commentaires sur les instruments financiers dérivés ouverts

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over-the-counter, OTC), la Suva a conclu des contrats de garantie avec toutes les contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie correspondants. Les droits de restitution pour garanties en espèces payées et les obligations de remboursement pour garanties en espèces reçues sont compensés par les avoirs et les engagements respectifs (valeurs de remplacement positives et négatives). Par conséquent, seules subsistent dans les postes du bilan Placements de capitaux et Engagements liés aux placements de capitaux les valeurs résiduelles trop ou insuffisamment couvertes encore présentes après cette compensation, qui s'expliquent essentiellement par la différence d'un à deux jours entre le calcul et l'échange des garanties en espèces.

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva ne détenait au 31 décembre 2024 aucune position à titre d'«emprunteur» (0 million de francs en 2023). À titre de «prêteur», en revanche, elle détenait des positions pour un montant total de 50,0 millions de francs (1416,0 millions en 2023).

8. Créances

	2024	2023	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	2 389 216	2 665 737	-10,4
Débiteurs recours	1 212 104	1 131 825	7,1
Débiteurs prestations d'assurance	45 839	46 294	-1,0
Actifs nets des cliniques de réadaptation	80 879	83 124	-2,7
Créances d'impôts anticipés	21 722	25 373	-14,4
Prestataires externes (p. ex. immeubles)	260 756	209 924	24,2
Compte séparé AP/MP (CFST)	26 320	28 382	-7,3
Ducroire	-55 088	-66 989	-17,8
Autres créances	31 147	68 765	-54,7
Total des créances	4 012 895	4 192 435	-4,3

Commentaires sur les créances

Les primes provisionnaires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est régularisé par le biais du poste Primes facturées à l'avance (voir tableau 11) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursive est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 11), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

Diverses rectifications concernant surtout les prestations d'assurance ont permis de réduire le ducroire à fin 2024.

9. Provisions techniques

	Provision pour prestations de courte durée		Provision pour prestations de longue durée		Provision pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	3 221 871	2 944 485	12 345 320	12 145 692	-	-	15 567 191	15 090 177
AANP	7 058 474	6 741 969	15 634 990	15 099 846	-	-	22 693 464	21 841 815
AFC	52 500	52 605	196 910	188 237	73 896	74 948	323 306	315 790
AAC	495 141	457 870	982 800	940 435	336 639	338 188	1 814 580	1 736 493
AA AI	8 602	8 462	8 396	4 804	100	100	17 098	13 366
Total des provisions techniques	10 836 588	10 205 391	29 168 417	28 379 014	410 635	413 236	40 415 640	38 997 641

Commentaires sur les provisions techniques

La provision pour prestations de longue durée comprend la provision pour une éventuelle adaptation du taux d'intérêt technique selon l'art. 90 al. 3 LAA, qui a été constituée dans les comptes annuels 2024.

10. Provisions non techniques

	Provision pour risques découlant des placements de capitaux		Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements		Provision pour produits excédentaires des placements	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 ^{er} janvier	8 018 064	7 004 042	1 527 859	1 521 370	2 868 893	2 625 673
Constitution	2 607 732	2 079 995	692 994	761 840	–	1 065 973
Utilisation pour la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	–	–	–	–	–692 994	–761 840
Utilisation pour la provision pour produits excédentaires des placements	–	–1 065 973	–	–	–	–
Utilisation pour le financement des allocations de renchérissement AFC, AAC et AA AI	–	–	–	–	–	–35 913
Utilisation	–1 681 907	–	–747 837	–755 351	–	–25 000
État au 31 décembre	8 943 889	8 018 064	1 473 016	1 527 859	2 175 899	2 868 893

	Provision pour prévention ANP		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 ^{er} janvier	139 062	151 349	320 738	298 788	12 874 616	11 601 222
Constitution	–	–	15 737	47 590	3 316 463	3 955 398
Utilisation pour la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	–	–	–	–	–692 994	–761 840
Utilisation pour la provision pour produits excédentaires des placements	–	–	–	–	–	–1 065 973
Utilisation pour le financement des allocations de renchérissement AFC, AAC et AA AI	–	–	–	–	–	–35 913
Utilisation	–11 443	–12 287	–19 290	–25 640	–2 460 477	–818 278
État au 31 décembre	127 619	139 062	317 184	320 738	13 037 607	12 874 616

Commentaires sur les provisions non techniques

La Suva gère différentes provisions non techniques. La provision pour risques découlant des placements de capitaux a pour but de compenser les fluctuations des produits de la fortune. La provision pour reversement de produits exceptionnels des placements et la provision pour produits excédentaires des placements comprennent les fonds défalqués après le dépassement de la limite supérieure du quotient de solvabilité fixée à 190 % par le Conseil de la Suva. La provision pour reversement de produits exceptionnels des placements comprend la part de produits excédentaires des placements dont le reversement a déjà été décidé par le Conseil de la Suva. La provision pour produits excédentaires des placements contient d'autres produits excédentaires des placements dont l'affectation doit encore être décidée par le Conseil de la Suva.

Le résultat positif des placements en 2024 a permis de verser 2608 millions de francs à la provision pour risques découlant des placements de capitaux, dont un montant de 1682 millions de francs a été prélevé et transféré à la provision pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique.

Les provisions constituées au cours des années précédentes pour les produits des placements reversés aux entreprises assurées avec les primes 2024 ont été réduites ou dissoutes. Dans le même temps, en vue de la proposition concernant les primes 2026, qui sera soumise au Conseil de la Suva au mois de juin 2025, 693 millions de francs ont été transférés de la provision pour produits excédentaires des placements à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements. Ce montant inclut l'adaptation du reversement à la nouvelle estimation de la masse salariale attendue.

Après ces transactions, il reste dans la provision pour produits excédentaires des placements un montant de 2176 millions de francs, dont l'affectation pourra être décidée ultérieurement par le Conseil de la Suva.

Une partie de la provision constituée à fin 2019 pour la prévention des accidents non professionnels a également été dissoute en 2024, comme prévu, pour financer les activités et campagnes correspondantes.

Les autres provisions comprennent essentiellement les provisions pour les frais d'exploitation (p. ex. provision pour les charges informatiques, provision pour le solde horaire du personnel), dont la constitution et la dissolution sont comprises dans les frais d'exploitation selon le tableau 3, ainsi que la provision pour les immeubles du centre de prestations cliniques de réadaptation. Ce poste comprend également la provision pour le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante à hauteur de 25 millions de francs, qui est fondée sur la décision prise à titre préventif par la Commission du Conseil de la Suva le 21 mars 2024 et s'appuie sur le nouvel art. 67b LAA actuellement en discussion au Parlement. La provision ne constitue pas une promesse de paiement.

11. Comptes de régularisation passifs

	2024	2023	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes facturées à l'avance	2 900 120	2 976 253	-2,6
Recours	1 182 833	1 092 848	8,2
Comptes d'attente Syrius	41 427	7 300	467,5
Compte de passage paiements Syrius	-	160 643	N/A
Autres comptes de régularisation passifs	74 100	72 049	2,8
Total des comptes de régularisation passifs	4 198 480	4 309 093	-2,6

Commentaires sur les comptes de régularisation passifs

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est régularisé par le biais du poste Primes facturées à l'avance et attribué à l'exercice correct (voir tableau 8).

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant, jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit (voir tableau 8).

Lors du changement d'année, les encaissements ne pouvant pas être automatiquement attribués à un poste ouvert correspondant sont inscrits sur les comptes d'attente Syrius. Le solde de ces comptes se situe généralement entre 5 et 50 millions de francs au 31 décembre.

Le solde 2023 du compte de passage paiements Syrius s'explique par la migration de SAP R/3 à S/4HANA au 1^{er} janvier 2024.

12. Opérations hors bilan

Les engagements ne devant pas être inscrits au bilan s'élèvent à 3357 millions de francs au 31 décembre 2024 (2928 millions en 2023). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 3176 millions de francs dans le domaine du private equity (2751 millions en 2023) et de 173 millions de francs dans celui des hypothèques (150 millions en 2023);
- prêts à terme avec date de paiement en 2025 pour un montant de 3 millions de francs (15 millions en 2023);
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 5 millions de francs (12 millions en 2023).

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

13. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

	2024	2023
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	1 607 895	1 710 082
Prestations pour soins et remboursements de frais	-390 017	-390 230
Indemnités journalières	-716 598	-697 995
Rentes et indemnités en capital	-609 189	-621 033
Allocations de renchérissement sur les rentes	-101 934	-107 415
Prestations d'assurance payées	-1 817 738	-1 816 673
Recettes de recours	36 742	40 367
Provisions pour prestations de courte durée	-277 386	-19 885
Provisions pour prestations de longue durée	-199 628	175 638
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
Variation des provisions techniques	-477 014	155 753
Exploitation de l'assurance	-179 051	-158 540
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-105 585	-105 385
Charges d'exploitation	-284 636	-263 925
Résultat des placements de capitaux	219 083	226 964
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	105 585	105 385
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-90 889	-96 017
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	666 501	454 341
Provision pour produits excédentaires des placements: utilisation ou constitution	260 198	-179 417
Utilisation pour reversement de produits exceptionnels des placements	21 490	21 381
Autres charges et produits	962 885	305 673
Réduction du produit exceptionnel des placements	-281 688	-296 306
Restitution de l'excédent Covid-19	-23	-863
Résultat de l'activité opérationnelle	-34 494	61 072
Résultat de l'exercice	-34 494	61 072
Affectation du résultat de l'exercice		
Fonds de compensation AAP: prélèvement ou dotation	-34 494	61 072

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

Baisse des accidents

En 2024, 179 550 accidents et maladies professionnels ont été déclarés à la Suva, soit 6 848 cas ou 3,7 % de moins qu'en 2023. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance contre les accidents professionnels s'est établi à 593 (660 en 2023), celui des rentes de survivants à 120 (154 en 2023).

Résultat d'exercice négatif

Les recettes de primes, qui s'élèvent à 1 607,9 millions de francs, soit une baisse d'environ 6 % par rapport à 2023, sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 1 817,7 millions de francs (1 816,7 millions en 2023), des recettes provenant d'actions récursives à raison de 36,7 millions de francs (40,4 millions en 2023) et une variation des provisions techniques d'un montant de 477,0 millions de francs (-155,8 millions en 2023).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance à hauteur de 179,1 millions de francs (158,5 millions en 2023) et le secteur d'activité sécurité au travail (prévention des accidents et maladies professionnels) à hauteur de 105,6 millions de francs (105,4 millions en 2023). Les charges du secteur d'activité sécurité au travail sont remboursées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

En 2024, les placements de capitaux donnent, après constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 219,1 millions de francs (227,0 millions en 2023). La contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels s'élève à 90,9 millions de francs (96,0 millions en 2023); elle est transférée, selon l'art. 87 al. 2 LAA, sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Sous les autres charges et produits est comptabilisée l'utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux (666,5 millions de francs), qui est versée à la provision pour futures variations des taux d'intérêt dans la provision technique pour prestations de longue durée. Un montant de 260,2 millions de francs est prélevé sur la provision pour produits excédentaires des placements pour être affecté à la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements, qui affiche une variation de 21,5 millions de francs (dissolution pour le reversement en 2024 et constitution pour le reversement en 2026).

Dans l'année de primes 2024, un montant de 281,7 millions de francs a été reversé aux assurés de l'AAP pour réduire le produit exceptionnel des placements.

Dans l'ensemble, l'assurance contre les accidents professionnels réalise un excédent de charges de 34,5 millions de francs (excédent de produits de 61,1 millions en 2023). Cet excédent de charges est prélevé sur le fonds de compensation AAP, lequel diminue en conséquence. Ce résultat est conforme à la stratégie à long terme, qui vise à atteindre des fonds équilibrés dans chaque branche d'assurance.

Masse salariale en hausse

Au cours de l'exercice sous revue, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 4,3 milliards de francs, soit 2,5 %, pour atteindre 178,0 milliards.

14. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

	2024	2023
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	2 600 933	2 574 141
Prestations pour soins et remboursements de frais	-812 436	-805 157
Indemnités journalières	-882 120	-833 953
Rentes et indemnités en capital	-645 743	-642 432
Allocations de renchérissement sur les rentes	-107 908	-112 326
Prestations d'assurance payées	-2 448 207	-2 393 868
Recettes de recours	120 082	115 162
Provisions pour prestations de courte durée	-316 505	-154 569
Provisions pour prestations de longue durée	-535 144	116 766
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
Variation des provisions techniques	-851 649	-37 803
Exploitation de l'assurance	-254 775	-270 933
Prévention des accidents non professionnels	-17 329	-17 122
Charges d'exploitation	-272 104	-288 055
Résultat des placements de capitaux	255 477	262 730
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	945 301	570 395
Provision pour produits excédentaires des placements: utilisation ou constitution	429 017	-87 729
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: utilisation ou constitution	34 340	-25 479
Autres charges et produits	1 408 658	457 187
Réduction du produit exceptionnel des placements	-462 957	-456 251
Restitution de l'excédent Covid-19	-21	-555
Résultat de l'activité opérationnelle	350 212	232 688
Résultat de l'exercice	350 212	232 688
Affectation du résultat de l'exercice		
Dotations au fonds de compensation AANP	350 212	232 688

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

Augmentation des accidents

En 2024, 298 337 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une augmentation de 6329 cas ou 2,2 % par rapport à l'exercice précédent. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance contre les accidents non professionnels s'est établi à 601 (588 en 2023), celui des rentes de survivants à 111 (111 en 2023).

Clôture positive

Les recettes de primes, qui s'élèvent à 2600,9 millions de francs, sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 2448,2 millions de francs (2393,9 millions en 2023), des recettes provenant d'actions récursives à raison de 120,1 millions de francs (115,2 millions en 2023) et une variation des provisions techniques d'un montant de 851,7 millions de francs (37,8 millions en 2023).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance à hauteur de 254,8 millions de francs (270,9 millions en 2023) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 17,3 millions de francs (17,1 millions en 2023). Elles comprennent également la contribution aux coûts d'exploitation à hauteur de 14,9 millions de francs (14,5 millions en 2023) mise à la disposition du Bureau de prévention des accidents BPA à Berne.

En 2024, les placements de capitaux donnent, après constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 255,5 millions de francs (262,7 millions en 2023).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux (945,3 millions de francs), qui est versée à la provision pour futures variations des taux d'intérêt dans la provision technique pour prestations de longue durée. Un montant de 429,0 millions de francs est prélevé sur la provision pour produits excédentaires des placements pour être affecté à la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements, qui affiche une variation de 34,3 millions de francs (dissolution pour le reversement en 2024 et constitution pour le reversement en 2026).

Dans l'année de primes 2024, un montant de 463,0 millions de francs a été reversé aux assurés de l'AANP pour réduire le produit exceptionnel des placements.

Dans l'ensemble, l'assurance contre les accidents non professionnels réalise un excédent de produits de 350,2 millions de francs (232,7 millions en 2023). Cet excédent de produits est versé au fonds de compensation AANP.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 4,4 milliards de francs, soit 2,5 %, pour atteindre 177,1 milliards.

15. Compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

	2024	2023
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	22 820	22 070
Prestations pour soins et remboursements de frais	-5 311	-5 260
Indemnités journalières	-9 285	-8 591
Rentes et indemnités en capital	-10 236	-10 206
Allocations de renchérissement sur les rentes	-1 491	-1 532
Prestations d'assurance payées	-26 323	-25 589
Recettes de recours	310	-85
Provisions pour prestations de courte durée	105	-505
Provisions pour prestations de longue durée	-8 674	8 736
Provisions pour allocations de renchérissement	1 052	-3 405
Variation des provisions techniques	-7 517	4 826
Charges d'exploitation	-4 011	-3 724
Résultat des placements de capitaux	2 278	2 311
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	9 270	9 824
Provision pour produits excédentaires des placements: utilisation ou constitution	3 779	-1 074
Constitution de la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-987	-2 391
Autres charges et produits	12 062	6 359
Réduction du produit exceptionnel des placements	-2 792	-1 858
Résultat de l'activité opérationnelle	-3 173	4 310
Résultat de l'exercice	-3 173	4 310
Affectation du résultat de l'exercice		
Fonds de compensation AFC: dotation ou prélèvement	-3 173	4 310

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

Nombre d'accidents stable

L'exercice sous revue s'est soldé par 9371 contrats (9334 en 2023) dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise à la Suva. Les personnes assurées à titre facultatif ont été victimes de 1663 accidents (1669 en 2023). Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise s'est établi à quatorze (six en 2023). Tout comme en 2023, aucune rente de survivants n'a été allouée en 2024.

Clôture négative

Dans le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise, les recettes de primes, d'une valeur de 22,8 millions de francs (22,1 millions en 2023), sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 26,3 millions de francs (25,6 millions en 2023), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 0,3 million de francs (-0,1 million en 2023) et une variation des provisions techniques d'un montant de 7,5 millions de francs (-4,8 millions en 2023).

En 2024, les charges d'exploitation se montent à 4,0 millions de francs (3,7 millions en 2023) et le résultat net des placements de capitaux, après constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, à 2,3 millions de francs (2,3 millions en 2023).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux (9,3 millions de francs), qui est versée à la provision pour futures variations des taux d'intérêt dans la provision technique pour prestations de longue durée. Un montant de 3,8 millions de francs est prélevé sur la provision pour produits excédentaires des placements pour être affecté à la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements, qui affiche une variation de 1,0 million de francs (dissolution pour le reversement en 2024 et constitution pour le reversement en 2026).

Dans l'année de primes 2024, un montant de 2,8 millions de francs a été reversé aux assurés de l'AFC pour réduire le produit exceptionnel des placements.

Dans l'ensemble, l'assurance facultative des chefs d'entreprise réalise un excédent de charges de 3,2 millions de francs (excédent de produits de 4,3 millions en 2023). Cet excédent de charges est prélevé sur le fonds de compensation AFC.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise a augmenté de 2,5 millions de francs, soit 0,4 %, pour atteindre 599,7 millions.

16. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

	2024	2023
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	188 114	149 607
Prestations pour soins et remboursements de frais	-47 942	-46 869
Indemnités journalières	-86 336	-86 042
Rentes et indemnités en capital	-35 818	-35 657
Allocations de renchérissement sur les rentes	-2 244	-2 301
Prestations d'assurance payées	-172 340	-170 869
Recettes de recours	6 758	7 997
Provisions pour prestations de courte durée	-37 272	13 830
Provisions pour prestations de longue durée	-42 365	12 656
Provisions pour allocations de renchérissement	1 549	-29 404
Variation des provisions techniques	-78 088	-2 918
Exploitation de l'assurance	-12 154	-14 715
Prévention des accidents non professionnels	-1 253	-994
Charges d'exploitation	-13 407	-15 709
Résultat des placements de capitaux	10 096	10 027
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-231	-202
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	60 119	31 313
Autres charges et produits	59 888	31 111
Résultat de l'activité opérationnelle	1 021	9 246
Résultat de l'exercice	1 021	9 246
Affectation du résultat de l'exercice		
Dotation au fonds de compensation AAC	1 021	9 246

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

Augmentation des accidents

Au cours de l'exercice sous revue, les demandeurs d'emploi de notre pays ont subi 15 167 accidents (13 605 en 2023), une augmentation due à la hausse du nombre de personnes au chômage. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 71 (64 en 2023), celui des rentes de survivants à quatre (cinq en 2023).

Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs, les recettes de primes, d'une valeur de 188,1 millions de francs (149,6 millions en 2023), sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 172,3 millions de francs (170,9 millions en 2023), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 6,8 millions de francs (8,0 millions en 2023) et une variation des provisions techniques d'un montant de 78,1 millions de francs (2,9 millions en 2023).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance à hauteur de 12,2 millions de francs (14,7 millions en 2023) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 1,3 million de francs (1,0 million en 2023). Contrairement à la branche d'assurance ANP, le secteur d'activité sécurité durant les loisirs dans l'assurance-accidents des chômeurs peut être entièrement financé par le biais des recettes correspondantes du supplément de prime.

En 2024, les placements de capitaux donnent, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 10,1 millions de francs (10,0 millions en 2023).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux (60,1 millions de francs), qui est versée à la provision pour futures variations des taux d'intérêt dans la provision technique pour prestations de longue durée.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AAC est de 1,0 million de francs (9,2 millions en 2023). Ce résultat est versé au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 5,4 milliards de francs, soit une hausse de 25,0 % ou 1,1 milliard.

17. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI

	2024	2023
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	16 103	13 262
Prestations pour soins et remboursements de frais	-4 853	-3 261
Indemnités journalières	-5 597	-4 014
Rentes et indemnités en capital	-132	-39
Allocations de renchérissement sur les rentes	-	-
Prestations d'assurance payées	-10 582	-7 314
Recettes de recours	87	184
Provisions pour prestations de courte durée	-140	-1 312
Provisions pour prestations de longue durée	-3 592	-1 992
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-100
Variation des provisions techniques	-3 732	-3 404
Exploitation de l'assurance	-1 282	-882
Prévention des accidents non professionnels	-59	-48
Charges d'exploitation	-1 341	-930
Résultat des placements de capitaux	63	38
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-400	-330
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	716	100
Autres charges et produits	316	-230
Résultat de l'activité opérationnelle	914	1 606
Résultat de l'exercice	914	1 606
Affectation du résultat de l'exercice		
Dotations au fonds de compensation AA AI	914	1 606

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Suva gère, sur mandat de la Confédération, l'assurance-accidents des personnes participant à une mesure de l'assurance-invalidité. Il peut s'agir, par exemple, d'une mesure de réinsertion, d'un programme d'occupation ou d'un stage. L'an dernier, 1729 accidents et maladies professionnelles (1625 en 2023) sont survenus dans cette branche d'assurance, et deux rentes d'invalidité (une en 2023) ainsi qu'une rente de survivants ont été allouées.

Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI, les recettes de primes, d'une valeur de 16,1 millions de francs (13,3 millions en 2023), sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 10,6 millions de francs (7,3 millions en 2023) et une variation des provisions techniques d'un montant de 3,7 millions de francs (3,4 millions en 2023).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance à hauteur de 1,3 million de francs (0,9 million en 2023) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 0,06 million de francs (0,05 million en 2023). Contrairement à la branche d'assurance ANP, le secteur d'activité sécurité durant les loisirs dans l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI peut être entièrement financé par le biais des recettes correspondantes du supplément de prime.

En 2024, les placements de capitaux donnent, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 0,06 million de francs.

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux (0,7 million de francs), qui est versée à la provision pour futures variations des taux d'intérêt dans la provision technique pour prestations de longue durée.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AA AI est de 0,9 million de francs (1,6 million en 2023). Ce résultat est versé au fonds de compensation.

Masse salariale

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI s'est élevée à 441,7 millions de francs, ce qui représente une hausse de 21,4 % ou 78,0 millions de francs.

18. Assurance militaire

	2024	2023
	1000 CHF	1000 CHF
Primes*	25 083	21 993
Prestations pour soins et remboursements de frais	-78 385	-76 114
Indemnités journalières	-22 942	-25 516
Rentes et indemnités en capital	-68 158	-71 229
Prestations d'assurance payées*	-169 485	-172 859
Recettes de recours*	836	403
Charges d'exploitation	-20 966	-20 353
Charges d'exploitation récupérées au titre de l'assurance militaire	20 966	20 353
Primes et prestations récupérées au titre de l'assurance militaire*	143 566	150 463
Autres charges et produits	164 532	170 816
Résultat de l'exercice	0	0

* Ces postes ne figurent pas dans le compte d'exploitation général de la Suva, car la Suva n'en assume pas les risques; ils sont directement décomptés avec la Confédération.

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance militaire

La Confédération a transféré la gestion de l'assurance militaire (MV) à la Suva le 1^{er} juillet 2005. La Suva gère l'assurance militaire comme une assurance sociale autonome régie par la loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM). Pour autant qu'ils ne soient pas couverts par les primes des assurés ou les recettes provenant d'actions récursoires, les prestations d'assurance et les frais administratifs de l'assurance militaire continuent à être financés par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire concrétise, en tant qu'institution investie de la responsabilité étatique, le mandat constitutionnel qui prévoit la couverture d'assurance complète des personnes au service de la Confédération dans le cadre du maintien de la sécurité et de la paix. Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de la personne assurée qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en qualité d'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. Elle n'a donc aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Primes

Les primes sont établies de sorte à garantir un certain taux de couverture des frais de traitement des assurés à titre professionnel ou facultatif. Ce taux, qui a été relevé de dix points de pourcentage sur la base d'une prescription fédérale, est passé à 90 % pour 2024. Le surplus de recettes enregistré, soit 14 %, résulte surtout de cette adaptation et de la hausse usuelle des coûts.

Prestations pour soins et remboursements de frais (frais de traitement)

Dans la catégorie des frais de traitement, qui comprend les dépenses liées aux traitements médicaux, les coûts ont augmenté de 3,0 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due, avant tout, aux types de coûts «soins hospitaliers ambulatoires» et «soins médicaux».

Indemnités journalières (prestations en espèces)

Le résultat du compte 2024 est inférieur de 10,1 % à celui de l'exercice 2023. Ce recul est avant tout imputable à la catégorie des militaires de carrière. Outre les indemnités journalières, les prestations en espèces englobent aussi les moyens auxiliaires, les indemnités pour les soins, les frais de voyage et les indemnités funéraires.

Rentes et indemnités en capital

La baisse du nombre des bénéficiaires de rente est due à la structure d'âge et aux réformes de l'armée. Toutefois, le coût des rentes, avec une part de 35,0 %, a une incidence considérable sur le total des coûts de l'assurance militaire. Des prestations de rentes liées à des atteintes à la santé des militaires ont pris naissance dans les années 1950 et 1960. Maintenant que les bénéficiaires des rentes ont atteint l'âge de la retraite et qu'ils sont de moins en moins nombreux, le nombre total des prestations ne cesse de diminuer. Le nombre de prestations supprimées pour cause de décès excède donc nettement celui des nouvelles rentes allouées. Cette tendance s'est aussi poursuivie en 2024, engendrant une baisse des charges de 4,3 % par rapport à 2023.

Charges d'exploitation (frais administratifs)

Par rapport à l'exercice précédent, les coûts ont augmenté de 3,0 %. Cette hausse s'explique principalement par le projet interne «MVedrà», qui vise à améliorer l'efficacité de façon à répondre à la croissance constante des cas sans augmenter l'effectif de personnel requis.



Rapport de l'organe de révision

à la Commission de contrôle des finances à l'attention du Conseil de la Suva et du Conseil fédéral, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Suva (la société), comprenant le compte d'exploitation général pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, le bilan au 31 décembre 2024, le tableau de financement et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 38 - 70) sont conformes aux principes de présentation des comptes dans l'annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux principes de présentation des comptes dans l'annexe et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de la Suva. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de la Suva relatives aux comptes annuels

Le Conseil de la Suva est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux principes de présentation des comptes et d'évaluation indiqués dans l'annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En outre, le Conseil de la Suva est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la présentation des comptes dans l'annexe et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la présentation des comptes dans l'annexe et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié de la présentation des comptes et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de la Suva du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de la Suva ou à la Commission de contrôle des finances, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de la Suva.

Le Conseil de la Suva est responsable du respect des dispositions légales sur le financement des prestations de courte durée et des rentes conformément à l'art. 90 LAA («Respect des dispositions relatives au système de financement»). Selon l'art. 64b al. 1 LAA, l'organe de révision vérifie le respect de ces dispositions. Sur la base de notre audit, nous attestons que les dispositions légales sur le financement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in blue ink that reads 'Martin Schwörer'.

Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink that reads 'Angela Marti'.

Angela Marti
Experte-révisseuse agréée

Zurich, le 16 avril 2025

Rapport de la Commission de contrôle des finances sur les comptes annuels 2024 de la Suva

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, PricewaterhouseCoopers (PwC) a procédé, en sa qualité d'organe de révision externe, à un contrôle ordinaire des comptes annuels 2024 de la Suva. Selon son appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2024 sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'aux règles d'établissement du bilan et aux principes d'évaluation figurant dans l'annexe aux comptes annuels de la Suva.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, PwC a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil de la Suva et de la Direction.

Au vu des rapports de PwC relatifs aux contrôles effectués selon les normes d'audit en vigueur en Suisse, la Commission de contrôle des finances estime que ces contrôles constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil de la Suva d'approuver les comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2024 à l'attention du Conseil fédéral.

Lucerne, le 16 avril 2025

Commission de contrôle des finances de la Suva

Le président: Roman Rogger

Le vice-président: Urs Masshardt

Les membres: Fabio Abate, Judith Bucher, Kurt Gfeller

La secrétaire: Jessica Wüthrich

Commentaires sur les comptes annuels 2024

Année de placement 2024

L'exercice 2024 s'est soldé pour la Suva par une performance de 5,5 % sur les placements (4,8 % en 2023). La valeur de marché des actifs immobilisés s'est établie à 57,9 milliards de francs (55,9 milliards en 2023) au 31 décembre 2024. L'évolution des placements de capitaux a été principalement marquée par la performance confortable des marchés des actions, en particulier celle du marché étasunien. Outre le tassement sensible des pressions inflationnistes à l'échelle mondiale, grâce auquel la majorité des banques centrales ont pu abaisser leurs taux d'intérêt, les opportunités croissantes offertes par l'intelligence artificielle ont renforcé l'intérêt des investisseurs. À noter également la forte baisse des taux d'intérêt à long terme en Suisse, qui a entraîné une performance très solide du marché helvétique des obligations avec une répercussion positive sur les placements immobiliers à l'échelle nationale.

La Suva est financièrement autonome et ne poursuit pas de but lucratif. Sa stratégie de placement vise à remplir ses objectifs légaux de financement de l'assurance-accidents obligatoire. Environ 51 % du patrimoine est investi dans des titres de crédit et à revenu fixe, 26 % en actions, 20 % dans l'immobilier tant direct qu'indirect, le reste étant constitué d'autres placements alternatifs.

Performance

L'exercice 2024 s'est soldé pour la Suva par une performance nette sur ses placements de 5,5 % (4,8 % en 2023). La performance nette mentionnée est exprimée en francs et calculée après déduction de tous les coûts et émoluments, en particulier les frais de transaction et les droits de garde, tous les droits et taxes en rapport avec des fonds et des mandats ainsi que les frais internes de gestion de fortune.

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants ainsi que des frais de gestion de fortune. L'exercice 2024 s'est soldé par un rendement direct de 2,4 % (2,3 % en 2023).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et le rendement total des placements de capitaux au cours des cinq dernières années.

Année	Rendement direct	Rendement total
	en %	(valeurs immobilisées) en %
2020	1,9	5,3
2021	2,7	7,5
2022	2,2	-8,1
2023	2,3	4,8
2024	2,4	5,5
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,3	0,5
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,3	2,8

Solvabilité

Risque, solvabilité et fonds propres

Les primes et les provisions techniques sont déterminées de manière à pouvoir couvrir la charge des sinistres dans son intégralité, à condition que la marche des affaires se déroule comme prévu. Dans la réalité, cependant, et sous l'effet de plusieurs risques, celle-ci peut s'écarter des pronostics.

Ces écarts sont compensés par les fonds propres: si la marche des affaires est plus favorable que prévu, les excédents permettent de constituer des fonds propres. En revanche, si la marche des affaires est plus défavorable que prévu, les déficits sont comblés par des prélèvements sur les fonds propres.

Les fonds propres préservent ainsi les droits des assurés contre les conséquences de divers risques. La solvabilité est établie si les fonds propres sont suffisants pour garantir un niveau de sécurité déterminé contre les principaux risques.

Risques principaux

L'exploitation de l'assurance présente des risques liés tout d'abord aux fluctuations conjoncturelles ou aléatoires dans l'évolution des sinistres. À cela s'ajoutent des risques découlant de sinistres importants, tels que des catastrophes naturelles, ainsi que des risques d'inflation, notamment des coûts médicaux.

Néanmoins, le risque de placement constitue, pour la Suva, le principal facteur de risque. Il comprend aussi bien les fluctuations normales dues à la volatilité des marchés financiers que l'éventualité d'une grave crise sur ces marchés.

Structure des fonds propres

Les fonds propres englobent d'abord les fonds de compensation, qui figurent au bilan et dans le tableau des fonds propres. Ils préservent les droits des assurés en premier lieu contre les risques liés à l'exploitation de l'assurance.

Les provisions pour risques découlant des placements de capitaux servent pour l'essentiel à limiter le risque de placement, selon l'annexe 10 aux comptes annuels. C'est pourquoi elles sont aussi considérées comme des fonds propres aux fins de la solvabilité.

Exigences relatives aux fonds propres

La valeur cible des fonds propres est fixée par la Confédération. Aux termes de l'art. 111 al. 4 OLAA, les fonds propres de la Suva doivent au moins suffire pour couvrir un événement dommageable tel qu'il se produit une fois seulement en cent ans. Cela correspond mathématiquement à l'«expected shortfall» annuel au niveau de confiance de 1 %. Le quotient de solvabilité, défini comme le quotient des fonds propres disponibles divisé par l'expected shortfall, doit donc toujours atteindre au minimum 100 %.

À l'inverse, pour éviter que trop de fonds propres ne soient immobilisés, le Conseil de la Suva fixe un plafond pour le quotient de solvabilité. En novembre 2023, le Conseil de la Suva a fixé ce plafond pour le quotient de solvabilité et, partant, pour l'ensemble des fonds propres de la Suva, à 190 %.

La Suva doit rendre compte une fois par an de sa sécurité et de sa solvabilité financières au Conseil fédéral.

Gestion des fonds propres

La première priorité de la gestion des fonds propres est toujours le respect des exigences prudentielles et, partant, la préservation appropriée des droits des assurés.

Toutefois, si la limite supérieure posée par le Conseil de la Suva est dépassée et que tous les autres besoins de financement légaux sont couverts, les excédents sont alors reversés aux assurés sous la forme de primes plus basses. Dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, un montant total de 527 millions de francs sur les fonds de compensation excédentaires a été reversé aux assurés depuis 2013. Au total, 2765 millions de francs de produits excédentaires des placements ont en outre été reversés jusqu'en 2024. À fin 2024, des produits excédentaires des placements à hauteur de 3649 millions de francs ont été défalqués en vue de leur affectation ultérieure. À partir de ce montant, les assurés bénéficieront en 2025 de versements à hauteur de 20 % des primes nettes dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

Aperçu des fonds propres pour la solvabilité*

	2024	2023	2022	2021	2020
	mio. CHF				
Fonds propres selon le tableau	4 121	3 806	3 497	3 649	3 318
Provision pour risques découlant des placements de capitaux	8 944	8 018	7 004	11 839	11 851
Total des fonds propres pour la solvabilité	13 065	11 824	10 501	15 488	15 169
Expected shortfall	6 876	6 223	6 963	8 605	8 354
Quotient de solvabilité	190 %	190t	151 %	180 %	182 %

* Les fonds propres des activités accessoires ne font pas partie des fonds propres pour la solvabilité.

Comparaison sur cinq ans

Bilan

	2024	2023	2022	2021	2020
	mio. CHF				
Somme du bilan	64 515,9	62 673,1	60 280,1	64 479,1	60 125,8
Actif					
Placements de capitaux	60 202,4	58 146,4	55 970,4	59 774,7	55 699,6
Immobilisations incorporelles	60,5	72,9	85,4	97,8	108,7
Immobilisations corporelles	54,1	59,7	55,8	54,3	42,1
Créances	4 012,9	4 192,4	3 938,8	3 983,8	3 667,8
Disponibilités	153,0	170,6	172,6	310,7	362,0
Comptes de régularisation actifs	33,0	31,1	57,1	257,8	245,6
Passif					
Provisions techniques	40 415,6	38 997,6	39 114,1	39 047,1	38 991,2
Provisions pour prestations de courte durée	10 836,6	10 205,4	10 043,0	9 911,0	9 553,6
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de rachat)	29 579,0	28 792,2	29 071,1	29 136,1	29 437,6
Provisions non techniques	13 037,6	12 874,6	11 606,4	17 254,8	13 627,0
Engagements liés aux placements de capitaux	2 366,0	2 334,2	1 589,9	32,5	–
Engagements financiers	–	–	–	–	18,3
Autres engagements	299,9	273,9	259,1	262,6	253,1
Comptes de régularisation passifs	4 198,5	4 309,1	4 136,0	4 156,0	3 839,9
Fonds propres	4 198,3	3 883,7	3 574,6	3 726,2	3 396,3
Réserves générales	–	–	–	–	1 333,0
Fonds de compensation	4 198,3	3 883,7	3 574,6	3 726,2	2 063,3

Commentaires sur le bilan

La différence entre les placements de capitaux selon le tableau ci-dessus (déduction faite des engagements liés aux placements de capitaux) à hauteur de 57,8 milliards de francs et les actifs sous gestion mentionnés dans le rapport de gestion, soit 57,9 milliards de francs, s'explique par les comptes postaux et bancaires des opérations d'assurance, qui sont comptabilisés sous les disponibilités dans les comptes annuels.

Compte d'exploitation général

	2024	2023	2022	2021	2020
	mio. CHF				
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 435,9	4 469,2	4 612,9	4 333,0	4 286,2
Prestations pour soins et remboursements de frais	-1 260,6	-1 250,8	-1 141,0	-1 157,8	-1 166,6
Indemnités journalières	-1 699,9	-1 630,6	-1 554,9	-1 455,6	-1 440,1
Rentes et indemnités en capital	-1 301,1	-1 309,4	-1 311,8	-1 340,0	-1 337,4
Allocations de renchérissement sur les rentes	-213,6	-223,6	-192,1	-202,6	-213,3
Prestations d'assurance payées	-4 475,2	-4 414,4	-4 199,8	-4 156,0	-4 157,4
Recettes de recours	164,0	163,6	154,3	167,7	180,9
Provisions pour prestations de courte durée	-631,2	-162,4	-132,0	-357,4	-300,5
Provisions pour prestations de longue durée	-789,4	311,8	63,3	458,6	140,5
Provisions pour allocations de renchérissement	2,6	-32,9	1,7	-157,1	-15,6
Variation des provisions techniques	-1 418,0	116,5	-67,0	-55,9	-175,6
Charges d'exploitation	-596,5	-592,7	-584,5	-562,0	-558,2
Produit des placements de capitaux	1 364,1	1 238,3	933,3	1 586,3	1 097,5
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	1 774,3	1 385,6	-5 804,3	2 676,5	1 703,8
Frais de gestion des placements de capitaux	-43,7	-41,9	-42,3	-42,0	-40,6
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation	-2 607,7	-2 080,0	4 835,3	-3 588,3	-2 112,7
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	105,6	105,4	104,9	98,8	95,7
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-91,5	-96,6	-102,7	-98,2	-96,1
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	21,0	20,4	19,6	19,1	19,7
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	1 681,9	1 066,0	-	3 599,6	1 306,4
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	693,0	-268,2	806,0	-2 712,6	-719,1
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: constitution ou utilisation	54,8	-6,5	-238,9	-680,0	-428,9
Constitution de la provision pour prévention ANP	-	-	-	-	-1,4
Provision pour restitution de l'excédent Covid-19: utilisation ou constitution	-	-	253,0	-253,0	-
Autres charges et produits	2 464,8	820,5	841,9	-26,3	176,3
Réduction du produit exceptionnel des placements	-747,4	-754,4	-567,1	-1,7	-161,7
Restitution de l'excédent Covid-19	-0,0	-1,4	-264,5	-	-
Résultat de l'activité opérationnelle	314,5	308,9	-151,8	331,3	238,5
Résultat des activités accessoires	0,1	0,2	0,2	0,1	2,5
Résultat de l'exercice	314,6	309,1	-151,6	331,4	241,0

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2024	2023	2022	2021	2020
	mio. CHF				
Assurance contre les accidents professionnels	12 345,3	12 145,7	12 321,3	12 586,9	12 984,1
Variation	199,7	-175,5	-265,5	-397,2	-137,5
Assurance contre les accidents non professionnels	15 635,0	15 099,9	15 216,6	15 012,7	15 081,9
Variation	535,1	-116,7	203,9	-69,2	-7,1
Assurance facultative des chefs d'entreprise	196,9	188,2	197,0	204,6	211,9
Variation	8,7	-8,8	-7,6	-7,3	-3,4
Assurance-accidents des chômeurs	982,8	940,4	953,1	949,9	934,9
Variation	42,4	-12,7	3,2	15,0	7,6
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	8,4	4,8	2,8	-	-
Variation	3,6	2,0	-	-	-
Total	29 168,4	28 379,0	28 690,8	28 754,1	29 212,8

Provision pour prestations de courte durée (cas en cours)

	2024	2023	2022	2021	2020
	mio. CHF				
Provisions pour prestations de courte durée	10 836,6	10 205,4	10 043,0	9 911,0	9 553,6
Variation	631,2	162,4	132,0	357,4	300,5

Masse salariale assurée

	2024	2023	2022	2021	2020
	mio. CHF				
Assurance contre les accidents professionnels	177 983,6	173 635,6	167 308,2	159 535,5	156 285,2
Variation	4 348,0	6 327,4	7 772,7	3 250,3	742,1
Assurance contre les accidents non professionnels	177 123,5	172 762,5	166 469,1	158 729,5	155 530,5
Variation	4 361,0	6 293,4	7 739,6	3 199,0	782,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise	599,7	597,2	611,3	628,2	630,1
Variation	2,5	-14,1	-16,9	-1,9	16,3
Assurance-accidents des chômeurs	5 408,1	4 327,0	4 805,6	6 704,1	6 286,6
Variation	1 081,1	-478,6	-1 898,5	417,5	1 338,2
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	441,7	363,7	459,6	-	-
Variation	78,0	-95,9	N/A	-	-

Évolution du nombre des accidents (nouveaux cas déclarés)

	2024	2023	2022	2021	2020
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	177 214	184 081	182 142	172 301	161 468
Variation	-6 867	1 939	9 841	10 833	-19 583
Assurance contre les accidents non professionnels	298 337	292 008	289 953	254 300	248 415
Variation	6 329	2 055	35 653	5 885	-30 509
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 663	1 669	1 676	1 603	1 559
Variation	-6	-7	73	44	-93
Assurance-accidents des chômeurs	15 167	13 605	15 806	18 394	16 244
Variation	1 562	-2 201	-2 588	2 150	764
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	1 729	1 625	1 224	-	-
Variation	104	401	-	-	-
Maladies professionnelles	2 336	2 317	2 820	3 467	4 141
Variation	19	-503	-647	-674	1 502
Total	496 446	495 305	493 621	450 065	431 827

Évolution des valeurs de marché des placements de capitaux

	2024	2023	2022	2021	2020
	mio. CHF				
Disponibilités	1 779,7	3 568,3	2 831,6	1 430,6	1 395,5
détenues directement	1 777,1	3 564,9	2 829,4	1 430,6	1 395,5
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	2,6	3,4	2,2	–	–
Hypothèques	2 099,0	1 508,2	1 297,7	934,9	806,3
Prêts et crédits syndiqués	6 210,1	6 430,0	6 456,7	6 338,1	6 353,8
Obligations en CHF	9 005,5	9 067,3	8 725,0	10 057,3	9 760,2
détenues directement	655,9	629,3	2 138,3	10 057,3	9 760,2
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	8 349,6	8 438,0	6 586,7	–	–
Obligations en monnaies étrangères	8 529,6	7 680,7	7 432,8	8 775,2	7 728,2
détenues directement	–	–	0	8 775,2	7 728,2
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	8 529,6	7 680,7	7 432,8	–	–
Placements immobiliers indirects	1 712,7	1 524,2	1 541,6	2 101,4	1 963,0
détenus directement	0,1	0,1	0,1	2 101,4	1 963,0
détenus par le biais du fonds à investisseur unique	1 712,6	1 524,1	1 541,4	–	–
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	7 610,5	7 073,5	6 896,1	6 524,3	6 049,7
Actions suisses	3 380,4	3 277,5	3 105,0	3 858,1	3 501,1
détenues directement	0	0	0	3 858,1	3 501,1
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	3 380,4	3 277,5	3 105,0	–	–
Actions étrangères	7 277,0	6 111,8	5 721,1	7 518,1	7 425,2
détenues directement	5 854,3	4 946,7	4 861,7	7 518,1	7 425,2
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	1 422,7	1 165,2	859,4	–	–
Placements alternatifs	12 001,9	11 273,2	11 496,7	11 909,4	10 419,8
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	205,9	473,6	300,9	327,4	296,9
Créances (intérêts, impôt à la source, etc.)	390,2	157,9	165,1	123,2	123,5
détenues directement	207,6	38,4	37,8	123,2	123,5
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	182,7	119,6	127,4	–	–
Total des placements de capitaux (montant brut)	60 202,4	58 146,4	55 970,4	59 898,0	55 823,2
Engagements liés aux placements de capitaux	–2 366,0	–2 334,2	–1 589,9	–35,9	–
Total des placements de capitaux (montant net)	57 836,4	55 812,2	54 380,5	59 862,1	55 823,2

Commentaires sur l'évolution des valeurs de marché des placements de capitaux

D'un point de vue économique, les actifs sous gestion se montent à 57,9 milliards de francs au 31 décembre 2024. La différence par rapport au Total des placements de capitaux (montant net) de 57,8 milliards de francs au 31 décembre 2024, indiqué ci-dessus, s'explique par le compte postal, qui sert d'interface avec les processus d'assurance et que gèrent tant les processus de placement de capitaux que les processus d'assurance. Le compte postal est inscrit au bilan sous les Disponibilités et se chiffre à 29,4 millions de francs au 31 décembre 2024 (51,2 millions en 2023).

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance

	2024	2023	+/-
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1818	1817	0,06
Assurance contre les accidents non professionnels	2448	2394	2,26
Assurance facultative des chefs d'entreprise	26	25	4
Assurance-accidents des chômeurs	172	171	0,58
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	11	7	57,14
Total des prestations d'assurance	4475	4414	1,38

Accidents et maladies professionnelles

	2024	2023	+/-
	Cas	Cas	en %
Accidents enregistrés (AAP, AANP, AFC, AAC, AA AI)	494 110	492 988	0,2
Accidents professionnels	177 214	184 081	-3,7
Accidents non professionnels	298 337	292 008	2,2
Accidents concernant l'AFC	1 663	1 669	-0,4
Accidents concernant l'AAC	15 167	13 605	11,5
Accidents concernant l'AA AI	1 729	1 625	6,4
Maladies professionnelles enregistrées	2 336	2 317	0,8
Total des accidents et des maladies professionnelles enregistrés	496 446	495 305	0,2

Rentes

	2024	2023	+/-
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1517	1589	-4,5
pour invalides	1281	1319	-2,9
pour survivants	236	270	-12,6
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	3516	3521	-0,1
Rentes d'invalidité versées	61 401	62 549	-1,8
Rentes de survivants versées	13 057	13 342	-2,1

Procédure de recours

	2024	2023	+ / -
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	7150	7206	-0,78
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	857	785	9,17
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	790	824	-4,13
Jugements entièrement en faveur de la Suva	561	571	-1,75
Jugements partiellement en faveur de la Suva	77	99	-22,22
Jugements défavorables à la Suva	152	154	-1,30
Recours au Tribunal fédéral	130	152	-14,47
interjetés par des assurés	106	120	-11,67
interjetés par la Suva	24	32	-25,00
Recours jugés par le Tribunal fédéral	140	136	2,94
Jugements entièrement en faveur de la Suva	106	106	0,00
Jugements partiellement en faveur de la Suva	19	20	-5,00
Jugements défavorables à la Suva	15	10	50,00

OÙ NOUS TROUVER?

La Suva est solidement ancrée en Suisse. Au siège à Lucerne, au sein de ses 18 agences réparties dans toutes les régions linguistiques et de ses deux cliniques, environ 4700 collaborateurs et collaboratrices œuvrent à la sécurité et à la santé du personnel de l'industrie et de l'artisanat suisses.

Contact

Siège

Suva
Fluhmattstrasse 1
6002 Luzern
058 411 12 12
www.suva.ch

Agences

Suva Aarau
Rain 35
5000 Aarau

Suva Basel
St. Jakobs-Strasse 24
4052 Basel

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6
6500 Bellinzona

Suva Bern
Laupenstrasse 11
3008 Bern

Suva La Chaux-de-Fonds
et Delémont
Avenue Léopold-Robert 25
2300 La Chaux-de-Fonds

Site de Delémont
Quai de la Sorne 22
2800 Delémont

Suva Chur
Tittwiesenstrasse 25
7000 Chur

Suva Fribourg
Rue de Locarno 3
1700 Fribourg

Suva Genève
Rue Ami-Lullin 12
1207 Genève

Suva Lausanne
Avenue de la Gare 19
1003 Lausanne

Suva Sion
Avenue de Tourbillon 36
1950 Sion

Suva Solothurn
Schänzlistrasse 8
4500 Solothurn

Suva St. Gallen
Unterstrasse 15
9000 St. Gallen

Suva Wetzikon
Guyer-Zeller-Strasse 27
8620 Wetzikon ZH

Suva Winterthur
Lagerhausstrasse 17
8400 Winterthur

Suva Zentralschweiz
Löwenplatz 1
6002 Luzern

Suva Ziegelbrücke
Ziegelbrückstrasse 64
8866 Ziegelbrücke

Suva Zürich
Dreikönigstrasse 7
8002 Zürich

Numéro de service de
l'agence de votre région
058 411 12 12

Régions gestion des cas

Centre de compétence
cas région Centre
058 411 12 13

Centre de compétence
cas région Est
058 411 12 14

Centre de compétence
cas région Sud
058 411 12 15

Centre de compétence
cas région Ouest
058 411 12 16

Cliniques

Rehaklinik Bellikon
Mutschellenstrasse 2
5454 Bellikon
056 485 51 11
www.rehabellikon.ch

Clinique romande
de réadaptation
Avenue Grand-Champsec 90
1951 Sion
027 603 30 30
www.crr-suva.ch

Sécurité au travail

Suva Luzern
Rösslimattstrasse 39
6002 Luzern

Suva Lausanne
Avenue de la Gare 19
1003 Lausanne

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6
6500 Bellinzona

Assurance militaire

Suva Bern
Laupenstrasse 11
3008 Bern
058 411 12 10

Suva St. Gallen
Unterstrasse 15
9000 St. Gallen
058 411 12 10

Suva Genève
Rue Ami-Lullin 12
1207 Genève
058 411 12 10

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6
6500 Bellinzona
058 411 12 10

Impressum

Suva
Communication d'entreprise
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 56 26
medias@suva.ch

Conception, design, production:
Linkgroup SA, Zurich
Direction de projet:
Stefan Joss, Suva

Le rapport de gestion de la Suva
est disponible:
en version électronique sous
forme de pdf en langues
française, allemande, italienne et
anglaise

Téléchargement
Téléchargement du rapport de
gestion:
www.suva.ch/1278-109-24.f

Référence
1278-109-24.f

Reproduction autorisée avec
mention de la source
© Suva, juin 2025

Les quatre régions de la gestion des cas

- Siège
- Site agence
- Clinique de réadaptation

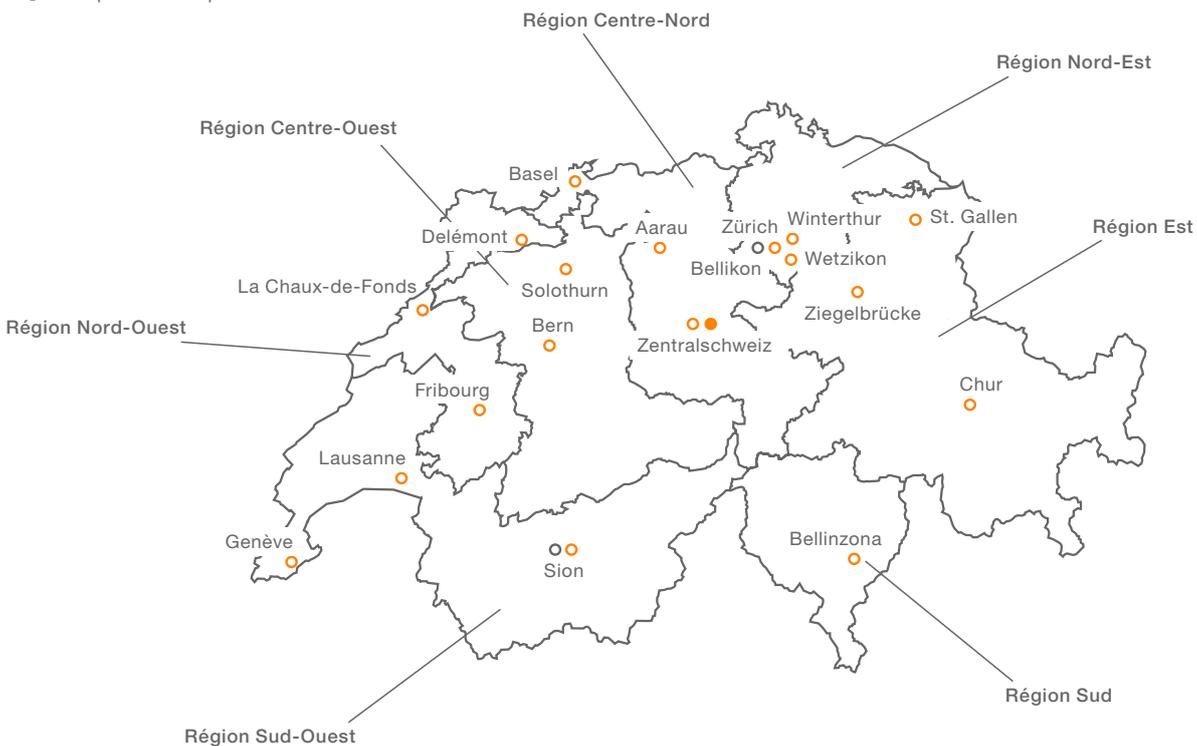
Région Centre
+41 58 411 12 13
suva.mitte@suva.ch

Région Est
+41 58 411 12 14
suva.ost@suva.ch



Les sept régions des relations clients et partenaires

- Siège
- Site agence
- Clinique de réadaptation



suva

Siège

Suva
Fluhmattstrasse 1
6002 Lucerne
Tél. 058 411 12 12
www.suva.ch